

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg le 4 juin 2012

# GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011



**Contact** : Pascal MULLER (03 88 60 84 24) / [p.muller@grands-moulins-de-strasbourg.fr](mailto:p.muller@grands-moulins-de-strasbourg.fr)

# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

## SOMMAIRE

<b><u>Page 3</u></b>	Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité de la rédaction du rapport financier annuel
<b><u>Page 4</u></b>	Rapport de gestion du Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<b><u>Page 22</u></b>	Rapport du Président à l'Assemblée Générale du 29 juin 2012
<b><u>Page 26</u></b>	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux 2011 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<b><u>Page 30</u></b>	Comptes sociaux 2011 des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<b><u>Page 64</u></b>	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés 2011 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG
<b><u>Page 68</u></b>	Comptes consolidés 2011 du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D'IEANA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

Strasbourg, le 4 juin 2012

## DECLARATION DE LA PERSONNE PHYSIQUE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA REDACTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*(En application des articles 222-3 et 222-4 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers)*

### ❖ Responsable du Rapport Financier Annuel

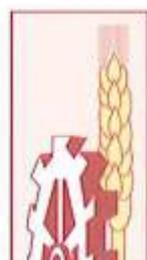
Bertrand LEARY  
Président Directeur Général  
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.

### ❖ Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, après en avoir pris connaissance à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportant pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 4 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand LEARY  
Président Directeur Général  
de GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.



**GRANDS  
MOULINS  
DE STRASBOURG**



# **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.**

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

## **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**

### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2012

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, votre Conseil d'Administration vous a convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011, vous présenter les comptes consolidés du groupe et vous informer des principales perspectives d'avenir.

Nous vous précisons que les comptes de notre société soumis à votre approbation ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes.

Ces documents ont été établis et sont présentés dans le respect du principe de prudence. Un rappel des comptes de 2010 est fourni à titre comparatif.

### **I. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (GMS) AU COURS DE L'EXERCICE - PRESENTATION DES COMPTES.**

Sur l'année **2011**, les produits de GMS, holding du groupe, sont constitués :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce ;
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales ;
- de redevances de licences de marque et de savoir faire ;
- de redevances de location de droits de mouture ;
- de produits de participations.

**Le chiffre d'affaires** réalisé par GMS en 2011 atteint 11 017 K€ contre 10 476 K€ en 2010 soit une hausse de 5,17%.

Il se décompose de la manière suivante :

- Location gérance :	3 579 K€
- Location bâtiments :	183 K€
- Location de droits de mouture :	35 K€
- Assistance administrative :	7 220 K€

La société refacture à ses filiales, sans marge, les dépenses payées pour leur compte pour un montant de 3 432 K€.

**Le résultat net** de la holding ressort à - 24 923 K€ après 914 K€ de dotations aux amortissements et la constatation d'une provision exceptionnelle pour risque d'un montant de - 28 820 K€ correspondant au montant de l'amende prononcée en première instance par l'Autorité de la Concurrence. Le résultat net et les dotations aux amortissements au cours de l'exercice 2010 ressortaient respectivement à 3 939 K€ et 909 K€. Le résultat d'exploitation est stable. Le résultat financier est en légère baisse et s'établit à 1 576 K€ en 2011 contre 1 979 K€ en 2010.

**Le montant des capitaux propres**, avant distribution, représente 23 102 K€ et les capitaux permanents (capitaux propres + emprunts à long terme) 28 210 K€.

## Données boursières

Le nombre d'actions échangées sur le marché au cours de l'exercice 2011 est de 193.

Cours des actions	2011	2010	2009	2008	2007
Plus haut	1 775,00 €	1 424,00 €	700,01 €	635,00 €	721,00 €
Plus bas	1 205,00 €	600,00 €	297,09 €	320,00 €	518,00 €
Clôture au 31 décembre	1 380,98 €	1 200,00 €	604,00 €	420,00 €	519,00 €

## Les investissements

Les investissements corporels de l'exercice 2011, hors avances et acomptes versés, se montent à € 1 035 319 et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immo. corporelles	Total
0 €	247 730 €	258 652 €	0 €	17 795 €	524 177 €

## Activité de la société en matière de recherche et développement

La société réalise des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2011 représentent 199 K€ et sont comptabilisées en charges.

## Analyse objective de l'évolution des résultats et de la situation financière de l'entreprise

	2011	2010	Ecart	Variation
	K€	K€	K€	
Marge commerciale	0	0	0	
Production de l'exercice	11 017	10 476	541	5,16%
Valeur ajoutée	3 450	2 927	523	17,87%
% V.A. / C.A.	31,32%	27,94%		
Excédent brut d'exploitation	-1 636	-1 963	327	-16,66%
% E.B.E. / C.A.	-14,85%	-18,74%		
<b>Capacité d'autofinancement</b>	4 362	4 298	64	1,49%
Endettement long et moyen terme	5 108	7 006	-1 898	-27,09%
<b>Dettes LMT / Capitaux propres</b>	<b>22,11%</b>	<b>14,52%</b>		

## II. AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de € - 24 923 261,82.

Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de € 1 594,35, le résultat à affecter ressort à € - 24 921 667,47.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat en totalité en report à nouveau.

Le revenu global par action afférent à chacun des trois derniers exercices était le suivant :

<u>Au titre des exercices</u>	<u>Dividende net</u> €	<u>Taux de réfaction</u>	<u>Rendement global</u> €
2008	4,80	40%	4,80
2009	3,80	40%	3,80
2010	1,90	40%	1,90

### **III. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.**

#### **3.1. Situation financière.**

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2011 est de – 486 K€. La dette financière a été ajustée à cette somme au 31 décembre 2011. Ce contrat se termine le 7 avril 2013.

#### **3.2. Evolution de la valorisation des contingents**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. A ce moment la répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2011, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.247.591 quintaux, valeur identique à celle du 31 décembre 2010.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif. Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

Notre analyse du marché des droits de mouture nous conduisait à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Depuis cette date, et pour l'arrêté des comptes 2011, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, nous a amené à considérer qu'il n'existait plus de marché actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture est maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif.

Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont valorisées, à leur prix d'acquisition.

#### **3.3. Sortie du groupe GMS de FRANCE FARINE**

En marge de la procédure alors en cours devant l'Autorité de la Concurrence, la société FRANCE FARINE a mis fin au contrat de commission conclu avec votre société, avec effet au 31 décembre 2011. A la suite d'une action judiciaire, un

accord amiable a été trouvé permettant à votre société, par l'intermédiaire de sa filiale GMS MEUNERIE, de continuer à fournir de la farine en sachets à FRANCE FARINE pendant 12 mois supplémentaires.

FRANCE FARINE représentait pour le groupe GMS des volumes de fourniture de farine de 350 tonnes par mois. Pour compenser cette perte de volume, le groupe GMS développe depuis le début de l'année 2012 sa marque régionale GRUAU D'OR et proposant une gamme plus étendue et une distribution nationale. Ce développement est bien accueilli par les distributeurs qui ont largement référencé la nouvelle gamme GRUAU D'OR.

En outre, la société SOFRACAL, actionnaire majoritaire de votre société, a cédé la participation qu'elle détenait dans FRANCE FARINE pour un montant de 10 millions d'euros. Cette cession est assortie d'une garantie de passif portant sur la sanction pécuniaire mise à la charge de FRANCE FARINE par l'Autorité de la Concurrence. A cet égard, il est précisé que FRANCE FARINE a été condamnée à une amende d'un montant de 8 295 000 € en première instance et qu'elle a interjeté appel de la décision. La quote-part devant être supportée par SOFRACAL au titre de la garantie de passif se monterait donc, sous réserve de la décision de la Cour d'Appel, à 1 036 875 €, soit 12,5 % de l'amende.

#### **IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE - PERSPECTIVES D'AVENIR**

##### **4.1. Condamnation en première instance par l'Autorité de la Concurrence**

###### **4.1.1. Exposé de la décision**

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

Cette sanction pécuniaire est assortie d'une injonction de publication d'un résumé de la décision dans le journal Le Figaro et dans le magazine LSA.

Votre société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Le recours n'étant pas suspensif, des discussions ont été entamées avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris en vue d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction compatible avec les capacités de trésorerie de votre société. Une demande de sursis auprès de la Cour d'Appel sera également introduite.

###### **4.1.2. Traitement comptable**

Au 31 décembre 2010, aucune provision n'avait été constatée dans les comptes de la société, le fait que l'entreprise ait à effectuer une sortie de ressources restant improbable, tant dans son principe que dans son montant.

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, une sortie de ressources demeure incertaine. Néanmoins, en application de l'avis n°00-01 du CNC, votre société a opté pour la comptabilisation d'un passif. A défaut d'une estimation fiable du niveau final de la sanction qui pourrait être prononcé à l'encontre de la société suite à l'appel, la société a retenu le montant provisoire de l'amende pour l'enregistrement dans ses comptes.

Votre société rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

#### 4.1.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation. Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont mises en recouvrement sans attendre la décision d'un recours éventuel. A ce jour, aucun avis de mise en recouvrement n'a encore été notifié. Toutefois, les contacts d'ores et déjà pris par la société avec les services de recouvrement laissent à penser qu'un étalement, voire un sursis au paiement est possible.

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende. Ce financement pourrait partiellement être assuré par des crédits bancaires.

La société s'est assurée le soutien de ses principaux partenaires financiers. Elle a par ailleurs obtenu confirmation par certains d'entre eux de la possibilité d'obtenir leur soutien dans l'hypothèse où le niveau de la condamnation se trouvait confirmé en appel.

Les lignes de crédit à court-terme ont été maintenues et aucune des banques concernées par des prêts affectés de clauses de covenants, à savoir « la Palatine » et « le Crédit Lyonnais », n'a demandé leur application entraînant déchéance du terme, malgré le fait que les ratios ne sont pas respectés.

#### **4.2. Enquête de l'Autorité de la Concurrence**

Au cours de l'exercice, votre société a eu à répondre à différentes demandes d'informations émanant de l'Autorité de la Concurrence, dans le cadre de l'enquête ouverte en 2008 concernant le secteur de la boulangerie artisanale.

#### **4.3. Les perspectives de la société holding sont directement liées à l'évolution de l'activité des filiales.**

Le premier semestre de l'exercice 2012 affichera des résultats en légère amélioration par rapport aux résultats 2011, du fait d'une remontée progressive des marges brutes dans l'activité meunerie.

Les investissements envisagés au niveau de votre groupe concerneront essentiellement

- Installation de silos de blé repos sur le site de DELIGNE ;
- Une refonte du diagramme de mouture sur le site de RHEINTAL MUHLEN ;

Un projet de croissance externe a abouti au mois de janvier 2012. Le groupe GMS a acheté la société ESTAGER S.A., située à EGLETONS en Corrèze, pour un prix de 18 millions d'euros. Il s'agit d'un moulin agréé BANETTE et disposant d'une importante clientèle artisanale. L'acquisition a été financée à hauteur de 5 millions d'euros par emprunt bancaire. Cette opération permet au groupe de renforcer son maillage du territoire et d'accroître son potentiel de clients artisans.

## **V. INFORMATIONS JURIDIQUES ET DIVERS**

### **5.1. Dépenses non déductibles**

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de € 32 222 (article 39.4. du C.G.I.) correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

### **5.2. Tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices**

Le tableau des résultats des cinq derniers exercices est joint au présent rapport en application de l'article R.225-102 du code de commerce.

### **5.3. Mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes**

Vous trouverez annexée au présent rapport de gestion, la liste des administrateurs et directeurs généraux au 31 décembre 2011 avec indication des mandats exercés au sein d'autres sociétés.

Nous précisons également qu'aucun administrateur ou mandataire social n'a été rémunéré par la Société au cours de l'exercice 2011 et vous informons de l'absence d'engagements consentis en faveur des mandataires sociaux à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonction ou postérieurement à celles-ci.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Christian SABBAGH arrivant à son terme, il est proposé à l'Assemblée de le renouveler pour une nouvelle durée de 3 ans. Il est également proposé à l'Assemblée de nommer un nouvel administrateur : Madame Anne FRECH.

Les mandats des Commissaires aux comptes arrivent à échéance avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il est proposé à l'Assemblée de nommer, pour la durée statutaire de 6 ans comprenant les exercices 2012 à 2017 :

- Commissaire aux comptes titulaire : INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS, 1 C rue des Frères Lumière à 67201 Eckbolsheim, représenté par Monsieur Pascal KRAUSKOPF, en remplacement de l'Institut Rhénan d'Expertise Comptable représenté par Monsieur Didier MATZINGER ;
- Co-commissaire aux comptes titulaire : la société GRANT THORNTON, 37 avenue de la Forêt Noire à 67000 Strasbourg, représenté par Monsieur Jean-Jacques PICHON, en remplacement Monsieur Jean-Marc HEITZLER représentant la société GRANT THORNTON ;
- Commissaire aux comptes suppléant de l'INSTITUT EUROPEEN D'AUDIT ET DE CONSEILS : Institut Rhénan d'Expertise Comptable, 1 D rue des Frères Lumière à 67201 Eckbolsheim ;
- Commissaire aux comptes suppléant de la société GRANT THORNTON : Monsieur Christophe GUYOT, 37 avenue de la Forêt Noire à 67000 Strasbourg.

### **5.4. Jetons de présence**

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence attribué au Conseil d'administration est de € 20 000 au titre de l'exercice 2011.

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence à € 20 000 à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

## **5.5. Prises de participation dans d'autres sociétés - cessions de participation**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, votre société a participé à une augmentation de capital de la société SMD PARTICIPATIONS, en souscrivant 88 621 actions nouvelles pour un montant de 2 124 245 €.

## **5.6. Information sur la détention du capital et modifications intervenues au cours de l'exercice**

Dans le cadre des dispositions légales relatives à l'information des actionnaires et du public sur l'actionnariat des Sociétés faisant publiquement appel à l'épargne, nous vous indiquons ci-après, la composition du capital de votre société au 31 décembre 2011.

La société SOFRACAL détient 51 299 actions soit 61,17% du capital plus 4 355 actions en usufruit soit 5,19% du capital au 31 décembre 2011.

Les MOULINS SOUFFLET détiennent 25 773 actions, soit 30,73% du capital, à fin décembre 2011.

Par ailleurs, il n'existe pas à la connaissance de votre Conseil d'Administration, d'autre actionnaire ou groupe d'actionnaires détenant actuellement une participation égale ou supérieure à 5 % dans le capital de votre société.

Il n'existe pas d'actions à droits de vote multiple, aussi chaque actionnaire dispose de droits de vote correspondant à sa participation.

## **5.7. Mention de l'état de la participation des salariés au dernier jour de l'exercice et la portion du capital que représentent les actions détenues par le personnel**

A notre connaissance, le personnel ne détient pas d'actions du capital de votre société.

## **5.8. Rémunérations H.T. versées aux commissaires aux comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe pour l'exercice 2011**

<b><i>NOM</i></b>	<b><i>REMUNERATION H.T. K€</i></b>
IREC	32
Grant Thornton	157
M. Matzinger	75
Lourdeau	40
Sofico	7
Eidel & Partner	38
Agro Révision	17
KPMG	32
Leprince	7
<b>TOTAL</b>	<b>405</b>

## **5.9. Conventions réglementées :**

### **a) Conventions conclues antérieurement à l'exercice 2011 et dont l'effet s'est poursuivi.**

Le Conseil d'Administration rappelle que les conventions suivantes, autorisées au cours d'exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de l'exercice 2011 :

- conventions d'intégration fiscale avec les sociétés GMS MEUNERIE, GMS ALIMENTAIRE, GMS NEGOCE ALIMENTAIRE, GRANDS MOULINS AUBRY et EUREXPAN ;
- convention de prestation de services avec la société SOFRACAL ;

- convention de licence de marque et de savoir faire avec GMS ALIMENTAIRE ;
- convention de location-gérance avec GMS ALIMENTAIRE.

#### b) Conventions conclues durant l'exercice.

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

#### 5.10. Délais de règlement des fournisseurs :

Conformément aux articles L 441-6-1 et D. 441-4 du code de Commerce, nous vous informons que concernant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2011 se décompose, par date d'échéance, comme suit :

	échu	1 à 30 jours	30 à 60 jours	+ 60 jours	Non applicable	Total
Factures non parvenues	0 €	0 €	0 €	0 €	196 343 €	<b>196 343 €</b>
Fournisseurs français	4 574 324 €	396 337 €	136 507 €	6 472 €	0 €	<b>5 113 641 €</b>
Fournisseurs intercommunautaires	714 €	3 002 €	690 €	0 €	0 €	<b>4 406 €</b>
Fournisseurs pays tiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	<b>0 €</b>
Effets à payer	1 247 €	795 €	173 €	0 €	0 €	<b>2 215 €</b>
<b>Total</b>	<b>4 576 286 €</b>	<b>400 135 €</b>	<b>137 370 €</b>	<b>6 472 €</b>	<b>196 343 €</b>	<b>5 316 605 €</b>
<i>Rappel 2010</i>	<i>4 350 674 €</i>	<i>6 135 €</i>	<i>873 816 €</i>	<i>0 €</i>	<i>180 243 €</i>	<i>5 410 868 €</i>
Fournisseurs d'immobilisations	0 €	0 €	0 €	2 124 245 €	0 €	<b>2 124 245 €</b>
<i>Rappel 2010</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>

## VI. ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES

#### a) Secteur de la meunerie.

**S.A.S. GMS MEUNERIE** sur 2011 a réalisé un chiffre d'affaires de 152.297 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de - 5 235 K€ à comparer à 150 K€ pour l'exercice antérieur. Le résultat net ressort à - 5 351K€ contre - 1 551 K€ du fait d'une nette baisse des marges (commerciale + production) dont le taux est passé de 36.82 % à 26.76 %. Il n'y a pas eu de provision pour hausse des prix sur 2011 contrairement à 2010 ou elle était de 1 080 K€.

**S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY** a enregistré un chiffre d'affaires de 7.102 K€ en 2011 contre 6.057 K€ en 2010, soit une hausse de 17.25 %. La marge brute est de 20.46 % en 2011 contre 31.40 % en 2010.

Le résultat de l'exercice régresse avec 142 K€ en 2011 pour 330 K€ en 2010.

**RHEINTAL MUHLEN GmbH** affiche en 2011 un chiffre d'affaires de 31 598 K€ en augmentation de 35,80 % par rapport à celui de 2010 qui était de 23 269 K€. Le résultat pour 2011 est en amélioration puisqu'il s'établit à - 169 K€ contre - 429 K€ en 2010.

#### b) Secteur de la malterie.

**SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A.** établit ses comptes annuels le 30 juin. Sur son exercice 2010/2011 son chiffre d'affaires a régressé de 10,85 % pour atteindre 27 340 K€ contre 30.670 K€ sur 2009/2010. La société affiche un résultat positif de 1.871 K€ contre 3.482 K€ pour l'exercice précédent soit 46.25 % de diminution.

### c) Secteur de la pâte d'arachide.

**E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE** réalise un chiffre d'affaire de 5.780 K€ en baisse de 1.56 % sur celui de 2010 qui était de 5.872 K€. Le résultat pour l'exercice 2011 est en nette diminution pour atteindre 796 K€ contre 1 047 K€ pour l'exercice précédent.

### d) Secteur du négoce.

**S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE** a connu en 2011 une diminution de son chiffre d'affaires de 51,73 %. Il s'est établi à 2.144 K€ en 2011 contre 4 441 K€ à l'exercice précédent. Le résultat en 2011 ressort à 45 K€ contre 120 K€ pour l'exercice précédent.

### e) Autres.

**GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A.** est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 30 K€ en 2010 à 22 K€ en 2011.

**S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS)** détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % a poursuivi son activité de holding. Aux titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, et MINOTERIE BELLES OUVRIERES.

Elle n'a pas de salarié et affiche un résultat négatif de 40 K€ en 2011.

**EUREXPAN** enregistre un chiffre d'affaires de 1 147 K€ en 2011 en régression de 58,11 % sur 2010 ou il était de 2 737 K€. Le résultat est de 41 K€ sur 2011 contre 65 K€ sur 2010.

**S.C.I. PORT-DU-RHIN** enregistre un résultat positif de 42 K€ en 2011 contre 28 K€ en 2010.

**BACH MUHLE** a réalisé un chiffre d'affaires de 5 846 K€ et un résultat de - 113 K€ contre respectivement 7 189 K€ et 17 K€ en 2010.

## VII. Informations sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

La société GMS est une société de participations et ne présente ainsi pas de risque potentiel en terme environnemental et social.

Toutefois, ses filiales françaises opérant dans le domaine de la meunerie sont, de par leur activité, soumises à autorisation d'exploitation délivrée par arrêté préfectoral. Elles sont ainsi tenues de respecter un ensemble de règles et normes en terme :

- **environnemental** : pollution de l'air, traitement des déchets, niveau de nuisance sonore, pollution des eaux.

Les filiales de votre société concernées sont strictement en règle sur ces divers points.

- **de sécurité touchant aux personnes** :

- normes et procédures à respecter pour l'utilisation d'appareils électriques, à pression et de levage ;
- normes en termes d'empoussièrément et de limitation de propagation d'exploitation ;
- respect de la "loi machine".

La politique de prévention du groupe a fait que tous les contrôles des DRIRE ont toujours donné lieu à quitus.

L'évolution des effectifs de la société est quasi-stable comme il ressort de l'analyse du tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres et Agent de maîtrise</u>	<u>Total</u>
<b>2010</b>	<b>47</b>	<b>23</b>	<b>70</b>
<b>2011</b>	<b>39</b>	<b>29</b>	<b>68</b>

L'évolution des rémunérations brutes annuelles moyennes au sein de la société est décrite au tableau suivant :

<u>Exercices</u>	<u>Employés</u>	<u>Cadres-Dirigeants VRP</u>	<u>Moyenne</u>
<b>2010</b>	<b>29 212 €</b>	<b>48 105 €</b>	<b>38 525 €</b>
<b>2011</b>	<b>34 450 €</b>	<b>51 578 €</b>	<b>39 502 €</b>

Le temps de travail des salariés est régi par un accord collectif de réduction du temps de travail établi en 2000. Les œuvres sociales sont gérées par un comité d'entreprise qui a bénéficié en 2011 d'une contribution à ses œuvres d'un montant de 89 208 € et d'une subvention de fonctionnement de 5 525 €.

La société n'a pas recours à la sous-traitance pour la réalisation des prestations qu'elle assure pour le compte ses filiales.

#### **VIII. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE**

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, cotée et inscrite sur l'Eurolist C entre dans le champ d'application des normes IFRS avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

##### **8.1. Périmètre de consolidation.**

Les évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice se caractérisent par :

##### **Déconsolidation - Consolidation**

Aucune société n'a fait l'objet d'une déconsolidation en 2011.

Aucune nouvelle société n'a été intégrée au périmètre de consolidation en 2011.

##### **Variation du pourcentage d'intérêt**

L'augmentation de capital de SMD PARTICIPATIONS, à laquelle la société GMS a participé en souscrivant 88 621 actions de la société S.M.D.P. pour une valeur de 2 124 245 €, a entraîné une variation des pourcentages de détention et d'intérêt dans cette structure et toutes ses filiales.

<b>Sociétés consolidées au 31.12.2011</b>	<b>% d'intérêt groupe</b>	<b>% d'intégration</b>	<b>Méthode de consolidation **</b>
<b>S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG</b> dont le siège social est fixé à 75116 PARIS, 61 avenue d'Iéna N° SIRET : 552 095 598 00017 Date de clôture : 31 décembre	100 %	100 %	Société mère

<p><b>E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE</b>  dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy  N° SIRET : 420 946 931 00011  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p><b>E.U.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE</b>  dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy  N° SIRET : 420 945 701 00019  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 95,08 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	95,08 %	100 %	I.G.
<p><b>RHEINTAL MÜHLEN GmbH</b>  dont le siège social est fixé à D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL, Rheintrasse 4 (Allemagne)  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p><b>GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH &amp; GMS S.A.</b>  dont le siège social est fixé à D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL, Rheintrasse 4 (Allemagne)  dans laquelle les sociétés RHEINTAL MÜHLEN GMBH et GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détiennent respectivement 90 % et 10 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE</b>  dont le siège social est fixé à 72470 CHAMPAGNE, R.N. 23  N° SIRET : 326 152 337 00019  dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 100% du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.R.L. TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES (T.M.S.)</b>  dont le siège social est fixé à 91220 BRETIGNY SUR ORGE, 42 avenue de la Commune de Paris  N° SIRET : 481 485 464 00012  dans laquelle la société MOULINS DELIGNE détient 50 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	33,52 %	50 %	M.E.
<p><b>S.A. SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE</b>  dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 7 rue du Port-du-Rhin  N° SIRET : 348 350 257 00013  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 50 % du capital sur la base d'un apport partiel d'actif.  Date de clôture : 30 juin.  Les comptes de la SMA sont intégrés sur la base d'un arrêté au 31 décembre reprenant l'activité de la société sur l'année civile</p>	50 %	50 %	I.P.

<p><b>S.A.S. GMS MEUNERIE</b>  dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy  N° SIRET : 428 176 572 00017  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A. EUREXPAN</b>  dont le siège social est fixé à 75116 PARIS, 61 avenue d'Iéna  N° SIRET : 582 053 377 00013  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 98,85 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	98,85 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. BACH MÜHLE</b>  dont le siège social est fixé à 68800 THANN, 15 rue du Moulin  N° SIRET : 947 150 207 00019  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 25 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	25 %	25 %	M.E.
<p><b>S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY</b>  dont le siège social est fixé à 54204 TOUL CEDEX, Lieu-dit Grands Moulins Aubry, B.P. n° 90075  N° SIRET : 331 901 520 00014  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 99,99 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	99,99 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS (S.M.D.P.)</b>  dont le siège social est fixé à 60230 CHAMBLY, 69 rue du Pont de Pierre, Hameau du Mesnil Saint-Martin  N° SIRET : 421 095 076 00012  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 68,68 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. MOULIN DELIGNE</b>  dont le siège social est fixé à 60230 CHAMBLY, 400 impasse du Moulin, Hameau du Mesnil Saint-Martin  N° SIRET : 695 680 249 00015  dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 100 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p><b>S.C.I. L'AVENIR</b>  dont le siège social est fixé à 60230 CHAMBLY, 69 rue du Pont de Pierre, Hameau du Mesnil Saint-Martin  N° SIRET : 420 967 234 00014  dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 0,04 % et MOULIN DELIGNE 99,96 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.

<p><b>S.C.I. PORT-DU-RHIN</b>  dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy  N° SIRET : 778 842 179 00013  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 100 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	100 %	100 %	I.G.
<p><b>S.C. FARINVEST</b>  dont le siège social est fixé à 67000 STRASBOURG, 1 place Henry Lévy  N° SIRET : 493 754 782 00016  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 70 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	70 %	100 %	I.G.
<p><b>LÖFFEL MUHLEN GmbH</b>  dont le siège social est fixé à 79112 FREIBURG-WALTERSHOFEN, Zur Mühle 5 (ALLEMAGNE)  dans laquelle la Société RHEINTAL MÜHLEN GmbH détient 51 % du capital  Date de clôture : 31 décembre</p>	51 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. LES MOULINS PYRENEENS</b>  dont le siège social est fixé à 31500 TOULOUSE, 24 Avenue Marcel Dassault  N° SIRET : 493 077 937 00016  dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 50 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	33,52 %	33,52 %	I.P.
<p><b>S.A. LA TOULOUSAIN DES FARINES</b>  dont le siège social est fixé à 11590 SALLELES D'AUDE, Zone Industrielle de Truilhas  N° SIRET : 398 300 285 00010  dans laquelle la société LES MOULINS PYRENEENS détient 99,97 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	33,51 %	33,51 %	I.P.
<p><b>S.A.S. MINOTERIE MERCIER CAPLA</b>  dont le siège social est fixé à 09700 SAVERDUN, 8 rue du Moulin  N° SIRET : 936 080 332 00013  dans laquelle la société LES MOULINS PYRENEENS détient 77,82 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	26,09 %	26,09 %	I.P.
<p><b>S.A.R.L. DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE</b>  dont le siège social est fixé à 09700 SAVERDUN, 8 rue du Moulin  N° SIRET : 413 889 882 00010  dans laquelle la société MINOTERIE MERCIER CAPLA détient 56,60 % du capital social  Date de clôture : 30 septembre  Les comptes de DBP sont intégrés sur la base d'un arrêté au 31 décembre reprenant l'activité de la société sur l'année civile</p>	14,77 %	14,77 %	I.P.

<p><b>LOFFEL LOGISTIK Gmbh</b>  dont le siège social est fixé à 79291 MERDINGEN, Römerstrasse-9 (Allemagne).  dans laquelle la société LÖFFEL MÜHLEN GMBH détient 90 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	45,90 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. LES MEULES DES FLANDRES</b>  dont le siège social est fixé à 62490 VITRY EN ARTOIS, Rue du Moulin  N° SIRET : 504 718 529 00010  dans laquelle la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG détient 33,33 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	33,33 %	33,33 %	I.P.
<p><b>S.A.R.L. LA FOURNEE DU BOULANGER</b>  dont le siège social est fixé à 72470 CHAMPAGNE, 2 rue Jacques Guède  N° SIRET : 517 911 343 00013  dans laquelle la société LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE détient 100 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	67,04 %	100 %	I.G.
<p><b>REISS MÜHLE Gmbh</b>  dont le siège social est fixé à 79541 LÖRRACH, Schopfheimerstrasse-9 (Allemagne)  dans laquelle la société LÖFFEL MÜHLEN Gmbh détient 100 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	51 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.S. DBP ILE DE FRANCE</b>  dont le siège social est fixé à 91220 BRETIGNY/ORGE, 36-42 Avenue de la commune de Paris  N° SIRET : 521 192 302 00011  dans laquelle la société MOULINS DELIGNE détient 80 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	53,63 %	100 %	I.G.
<p><b>S.A.R.L. FARINE TRANS OUEST</b>  dont le siège social est fixé à 72470 CHAMPAGNE, R.N. 23  N° SIRET : 522 895 648 00015  dans laquelle la société MOULINS REUNIS DE LA SARTHE détient 50 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	33,52 %	50 %	M.E.
<p><b>S.A. MOULINS BROCHET</b>  dont le siège social est fixé à 35640 MARTIGNE FERCHAUD, La Forge  N° SIRET : 343 087 565 00010  dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 35 % du capital social  Date de clôture : 31 décembre</p>	23,46 %	35 %	I.P.

<b>S.C.I. LA FORGE</b> dont le siège social est fixé à 35640 MARTIGNE FERCHAUD, La Forge N° SIRET: 352 529 614 00013 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 5 % et MOULINS BROCHET 95 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	25,64 %	38,25 %	I.P.
<b>S.A.R.L. MINOTERIE BELLES OUVRIERES</b> dont le siège social est fixé à 72200 CLERMONT CREANS, Les Belles Ouvrières N° SIRET: 419 412 705 00016 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 33,33 % et MOULINS BROCHET 66,67 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	37,99 %	56,67 %	I.P.
<b>S.C.I. LES BELLES OUVRIERES</b> dont le siège social est fixé à 72200 CLERMONT CREANS, Les Belles Ouvrières N° SIRET: 333 613 370 00019 dans laquelle la société S.M.D.PARTICIPATIONS détient 2,5 % et MINOTERIE BELLES OUVRIERES 97,5 % du capital social Date de clôture : 31 décembre	38,72 %	57,75 %	I.P.

\*\* *I.G.* = *Intégration Globale*  
*I.P.* = *Intégration Proportionnelle*  
*M.E.* = *Mise en Equivalence*

## 8.2. Sociétés non comprises dans le périmètre

La participation dans la **Société BOULANGERIE NEUHAUSER** est passée sous le seuil de 20 % des droits de vote en 1990 ; elle n'est donc plus retenue dans le périmètre de consolidation, mais la participation qui subsiste est estimée à sa valeur de consolidation à la date de sortie du périmètre de consolidation le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2011 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé :

- **S.A. SOFRACAL** ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 15,45 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par une autre société.
- **SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD** ayant son siège social 1 Place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

## 8.3. Activité consolidée

L'activité principale du groupe est effectuée dans le domaine de la meunerie en France qui représente près de 90 % du chiffre d'affaires consolidé.

Chiffre d'affaires du groupe par secteur d'activité	2011	2010
HOLDING	234 K€	218 K€
MEUNERIE	255 354 K€	206 080 K€
MALTERIE	16 087 K€	12 495 K€
DAKATINE	5 780 K€	5 866 K€
NEGOCE	3 699 K€	5 708 K€
<b>Sous total C.A. consolidé</b>	<b>281 154 K€</b>	<b>230 367 K€</b>
IMMOBILIER	6 K€	7 K€
<b>TOTAL</b>	<b>281 161 K€</b>	<b>230 374 K€</b>

Le résultat consolidé du groupe au 31 décembre 2011 s'établit à - 31 903 K€, compte tenu d'une provision pour risque de 28 820 K€, contre un résultat de 3 644 K€ au 31 décembre 2010.

L'exercice 2011 enregistre l'activation sous forme d'impôts différés d'une partie des déficits fiscaux. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2011 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,333 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2011 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les ventes en artisanat continuent de s'effriter malgré une politique de communication mise en place par l'interprofession. La concurrence entre meuniers est donc d'autant plus forte sur ce segment de marché.

L'objectif du groupe est de poursuivre le maillage du territoire sur ce secteur, et de continuer à rechercher des partenariats étroits avec les boulangers pour maintenir son niveau d'activité en boulangerie artisanale.

Les ventes à l'exportation sont en stables. Les partenariats noués par le groupe permettent cependant d'envisager le maintien de l'activité sur ces marchés à un niveau satisfaisant.

Face à un marché du blé qui reste tendu, la marge des filiales meunières du groupe doit plus que jamais être assurée dans le cadre d'une politique de couverture systématique des blés. La production mondiale de blé pour la campagne 2012-2013 est estimée à 681 Mt (en recul de 15 Mt par rapport à 2011). La consommation devrait quant à elle légèrement augmenter. Les stocks mondiaux sont estimés en baisse par rapport au pic constaté l'année dernière. Une diminution des échanges mondiaux de blé est attendue, principalement du fait d'achats moindres de blé fourrager en raison d'une amélioration de l'offre de maïs et d'orge.

Hormis la meunerie, le groupe est opérationnel à travers ses filiales dans les domaines suivants :

1. le négoce de produits alimentaires secs sur des marchés à l'exportation et à destination de grossistes en France,
2. la production de malt,
3. la fabrication et la commercialisation de pâte d'arachide.

#### **8.4. Activité du groupe en matière de recherche et développement**

Les travaux du groupe en termes de recherche et développement sont conduits par la société Holding. Cette société réalise ainsi des travaux de recherche, développement et de contrôle qualité pour l'ensemble des filiales du groupe opérant dans le secteur de la meunerie. Les dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice 2011 représentent 199 K€ et sont comptabilisées en charges.

#### **8.5. Informations sur les risques**

- **Risque de change** : Certaines filiales procèdent à des ventes à l'exportation libellées en dollars US. La politique du groupe en la matière consiste à recourir systématiquement à une couverture par une prise de position sur les marchés à terme.

- **Risque de taux** : Le groupe procède de manière mesurée à des couvertures de taux en mettant en place des outils de type SWAP, SWAP annulable ou par la mise en place de tunnel.

- **Risque juridique** : La plupart des marques utilisées par le groupe ont fait l'objet de dépôt sur les zones géographiques où celles-ci sont utilisées.

- **Risque lié à l'évolution des cours des matières premières** : La société holding procède pour le compte de ses filiales meunières à des achats à terme de blés soit sur le MATIF soit sur le FOB Moselle. Le gain ou la perte résultant de la position a été répercuté aux filiales concernées.



Au terme du présent rapport, nous donnons la parole aux Commissaires aux comptes pour la lecture de leurs rapports, puis nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions qui vous ont été soumises.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

# **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.**

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

## **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**

### **RAPPORT DU PRÉSIDENT A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2012**



# GRANDS MOULINS DE STRASBOURG

Société anonyme au capital de € 3.000.000 entièrement libéré

Siège social : 61 avenue d'Iéna 75116 PARIS

R.C.S. PARIS B 552 095 598

N° SIRET : 552 095 598 00017

## RAPPORT DU PRESIDENT

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2012

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2011

Mesdames,  
Messieurs,

En application de l'article L 225-37 du Code du commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans un rapport à l'assemblée générale, joint au rapport du Conseil d'administration :

- A. des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration**
- B. des procédures de contrôle interne mises en place par la société**
- C. des modalités de détermination de la rémunération des dirigeants et des éventuelles limitations que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général**
- D. des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale**
- E. des événements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.**

### A. CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son Président.

Celui-ci assure la préparation et l'organisation de ses travaux.

Il lui incombe de renseigner tout administrateur.

Depuis l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2011, le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 30 juin 2011 – Démission du Président du Conseil d'Administration – Nomination d'un nouveau Président ;
- 31 août 2011 – Examen et arrêté des comptes semestriels consolidés condensés arrêtés au 30 juin 2011 ;
- 15 septembre 2011 – Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la société en vue de statuer sur un projet d'augmentation du capital ;
- 26 avril 2012 – Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

A la date de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de :

- M. Bertrand LEARY
- M. Geoffrey ROSS
- M. Christian SABBAGH
- M. Jean-Paul KLING
- M. René KUNTZ
- M. Robert BIEGEL

### B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

#### **B.1. Objectifs de la société en matière de contrôle interne.**

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- B.1.1.** de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les organes sociaux et par la loi et règlements applicables.
- B.1.2.** de veiller à la qualité et à la sécurité des produits.
- B.1.3.** de vérifier que les informations comptables financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Ainsi l'un des objectifs du système de contrôle interne sera de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs et de fraude en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue d'élimination de tous risques latents.

## **B.2. Description synthétique des procédures de contrôle mises en oeuvre**

L'activité de votre société repose sur :

- une activité de holding active assurant des prestations de services de direction générale, administrative, juridique, financière et technique auprès de ses filiales.
- une activité d'investissements industriels dans le cadre de contrats de location-gérance avec certaines de nos filiales.

Ainsi le contrôle interne des GMS veille également à la bonne réalisation de certaines opérations au sein de ses filiales opérationnelles.

### **B.2.1. Règles et procédures de contrôle interne au niveau des GMS.**

- Application du principe de la séparation des tâches.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements.
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique.
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés au Conseil d'Administration.
- Surveillance juridique et fiscale, par l'intermédiaire du service juridique interne et de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité, eu égard à la réglementation, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

### **B.2.2. Principales procédures de contrôle interne au niveau des filiales :**

#### **B.2.2.1. Contrôle des risques liés à l'exploitation :**

- Gestion des stocks informatisés pour la plupart des filiales
- Inventaire physique régulier
- Contrôle des risques industriels (incendie, explosion....) et couverture desdits risques par le biais de contrats ad hoc.
- Contrôle des risques sanitaires par des analyses effectuées sous le contrôle des services qualité de la holding.
- Contrôle des risques de non-conformité par les services qualité dépendant de la holding.
- Politique de certification qualité impliquant des audits réguliers de la production et des méthodes de traçabilité.

### **B.2.2.2. Contrôle des risques liés à la production d'informations**

- Application du principe de la séparation des tâches.
- Mise en place hormis pour le Président, de double signatures pour l'établissement des règlements
- Mise en place de logiciels de gestion des immobilisations, de comptabilité, de gestion du personnel et de gestion commerciale totalement interfacés.
- Procédure de rapprochement bancaire systématique
- Elaboration de budgets annuels et d'états de suivi mensuel des réalisations présentés aux organes de direction.
- Surveillance juridique et fiscale, par l'intermédiaire du service juridique de la holding et de contrats permanents d'assistance auprès de cabinets de conseil, afin de s'assurer de la pertinence et de la conformité, eu égard à la réglementation, du fonctionnement de la société et des décisions prises.
- Mise en place de systèmes de sauvegarde et de protection des données et réseaux informatiques.

### **B.2. Procédure de gestion des risques mises en place par la société**

Les procédures de gestion des risques mises en place par la société sont décrites dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

### **C. REMUNERATION DES DIRIGEANTS - LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

La rémunération des dirigeants sociaux et les avantages dont ils bénéficient sont fixés conformément aux statuts.

S'agissant des jetons de présence, ils sont répartis de manière égalitaire par le Conseil d'administration entre tous les administrateurs.

Il n'existe pas, hormis la double signature, de limitations particulières aux pouvoirs du Directeur Général.

### **D. MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générale sont fixées par les articles 14 et 29 à 41 des statuts.

### **E. EVENEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce, relatives aux évènements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ont été données dans le rapport de gestion.

**Le Président du Conseil d'administration**

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**

Société Anonyme  
au capital de 3 000 000 €  
Place Henri Levy

67000 STRASBOURG

Exercice clos le 31 Décembre 2011

## **GRANT THORNTON**

Commissaire aux Comptes  
37 avenue de la Forêt Noire  
BP 21 R/1  
67000 STRASBOURG

## **INSTITUT RHENAN D'EXPERTISE COMPTABLE**

Commissaire aux Comptes  
1D Rue des Frères Lumière  
67201 ECKBOLSHEIM

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

## Société Grands Moulins de Strasbourg Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

La note 1.6 de l'annexe fait état d'une condamnation de la société par l'Autorité de la concurrence, en précise le traitement comptable retenu, et en décrit les conséquences en termes de continuité de l'exploitation. En complément de la dite note, la note 2.1 de l'annexe mentionne l'application de la convention de continuité d'exploitation.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 1.6 de l'annexe expose le traitement comptable retenu par société de la condamnation par l'Autorité de la concurrence, ainsi que les conséquences en termes de continuité d'exploitation. Ladite note de l'annexe précise que bien que cette condamnation soit frappée d'appel, et que la société maintienne l'intégralité des contestations élevées en première instance, un passif a été enregistré à hauteur du montant provisoire de l'amende prononcée en première instance. Elle précise et justifie que malgré cette condamnation, la convention de continuité d'exploitation a été appliquée. Nos travaux ont consisté à examiner l'analyse effectuée par la société et ses conseils, à apprécier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que de l'information donnée dans l'annexe, tant en matière de traitement comptable que de conséquences en termes de continuité d'exploitation.
- Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre s'établit à 42.521.305 Euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les méthodes décrites dans la note 3.1.4 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Strasbourg le 4 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Jean-Marc Heitzler  
Associé

**Institut Rhénan d'Expertise**  
**Comptable**



Didier Matzinger  
Associé

# **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.**

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX  
SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS  
CODE ISIN : FR0000064180

## **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**

### **COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2011**



#### SOMMAIRE :

#### **1. Faits caractéristiques de l'exercice et événements postérieurs**

- 1.1. Information générales concernant les structures
- 1.2. Information concernant les effectifs
- 1.3. Information concernant l'activité de l'exercice
- 1.4. Evolution de la structure financière
- 1.5. Données boursières
- 1.6. Condamnation de la société par l'autorité de la concurrence
- 1.7. Evolution de la législation sur les contingents
- 1.8. Sortie du groupe GMS de France FARINE
- 1.9. Prise de participation sur le premier semestre 2012

#### **2. Principes, règles et méthodes comptables**

- 2.1. Modes et méthodes d'évaluation

#### **3. Notes sur le bilan**

##### **3.1. Bilan (Etat ACTIF)**

- 3.1.1. Immobilisations incorporelles brutes
- 3.1.2. Immobilisations corporelles
- 3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles
- 3.1.4. Immobilisations financières
- 3.1.5. Créances clients
- 3.1.6. Autres créances
- 3.1.7. Détail des produits à recevoir
- 3.1.8. Actif circulant - Divers
- 3.1.9. Charges constatées d'avance

##### **3.2. Bilan (Etat PASSIF)**

- 3.2.1. Capitaux propres
- 3.2.2. Provisions pour risques et charges
- 3.2.3. Dettes

##### **3.3. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan**

#### **4. Notes sur le compte de résultat**

- 4.1. Tableau des soldes intermédiaires de gestion et de détermination de la capacité d'autofinancement.
- 4.2. Chiffre d'affaires
- 4.3. Transferts de charges d'exploitation
- 4.4. Charges d'exploitation
- 4.5. Produits financiers
- 4.6. Charges financières
- 4.7. Produits exceptionnels
- 4.8. Charges exceptionnelles
- 4.9. Produits et charges imputables à un autre exercice
- 4.10. Impôts sur les bénéfices

#### **5. Autres informations**

##### **5.1. Engagements**

- 5.1.1. Engagements bancaires
- 5.1.2. Engagement en matière de retraite
- 5.1.3. Engagement donné – Droit individuel à la formation
- 5.1.4. Crédit-bail
- 5.1.5. Location longue durée

##### **5.2. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice**

##### **5.3. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**

##### **5.4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt**

##### **5.5. Inventaire des valeurs mobilières**

##### **5.6. Tableau de financement**

##### **5.7. Tableau des filiales et des participations**

##### **5.8. Société consolidante**

##### **5.9. Honoraires des commissaires aux comptes.**

# **1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS**

## **1.1. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LES STRUCTURES**

Les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont devenus une société financière. Ils n'exercent plus d'activité de production, ni d'activité commerciale à l'exception d'un client libyen livré épisodiquement.

- L'activité Minoterie a été donnée en location gérance à la société GMS MEUNERIE créée en décembre 1999, avec effet au 1er juillet 2000.
- L'activité "Dakatine" a été donnée en location gérance à la société GMS ALIMENTAIRE avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.
- L'activité "P.A. DIFFUSION" a été donnée en location gérance à la société GMS NEGOCE ALIMENTAIRE avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1999.

## **1.2. INFORMATION CONCERNANT LES EFFECTIFS**

Statut des salariés	Employés		Agents de maitrise		Cadres		Totaux	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
au 31 décembre	39	47	0	2	29	21	68	70

## **1.3. INFORMATION CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EXERCICE**

Chiffre d'affaires (K€)	FRANCE		Exportation		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Activité						
Marchandises	0	0	0	0	0	0
Services	11 017	10 476	0	0	11 017	10 476
<b>TOTAL</b>	<b>11 017</b>	<b>10 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11 017</b>	<b>10 476</b>

Le chiffre d'affaires de la société est composé :

- de redevances au titre de la location gérance de divers fonds de commerce
- de prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte de ses filiales
- éventuellement d'opérations d'exportations de farine sur un marché spécifique. La fabrication liée à ces opérations étant alors confiée à nos filiales les sociétés GMS MEUNERIE et Toulousaine des Farines.

## **1.4. EVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE**

L'année 2011 se solde par un déficit comptable de € 24.923.262,-.

Les investissements corporels de l'exercice 2011, hors avances et acomptes versés, se montent à € 1 035.019,- et se répartissent comme suit :

Terrains	Constructions	Matériel & outillage	Matériel de transport	Autres immob.corpor.	Total
€	€	€	€	€	€
0,00	247 730,00	258 652,00	0,00	17 795,00	<b>524 177,00</b>

## 1.5. DONNEES BOURSIERES

Il y a eu 193 actions d'échangées au cours de l'année 2011.

Cours des actions	2011 €	2010 €	2009 €	2008 €	2007 €
plus haut	1 775,00	1 424,00	700,01	635,00	721,00
plus bas	1 205,00	600,00	297,09	320,00	518,00
Clôture au 31 décembre	1 381,00	1 200,00	604,00	420,00	519,00

## 1.6. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

### 1.6.1. Rappel des faits

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

Cette sanction pécuniaire est assortie d'une injonction de publication d'un résumé de la décision dans le journal Le Figaro et dans le magazine LSA.

Votre société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, des discussions ont été entamées avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris en vue d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction compatible avec les capacités de trésorerie de votre société. L'introduction d'une demande de sursis auprès de la Cour d'Appel est également envisagée.

### 1.6.2. Traitement comptable

Au 31 décembre 2010, aucune provision n'avait été constatée dans les comptes de la société, le fait que l'entreprise ait à effectuer une sortie de ressources restant improbable, tant dans son principe que dans son montant.

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, une sortie de ressources demeure incertaine. Néanmoins, en application de l'avis n°00-01 du CNC, votre société a opté pour la comptabilisation d'un passif. A défaut d'une estimation fiable du niveau final de la sanction qui pourrait être prononcé à l'encontre de la société suite à l'appel, la société a retenu le montant provisoire de l'amende pour l'enregistrement dans ses comptes.

Votre société rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

### 1.6.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation. Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont mises en recouvrement sans attendre la décision d'un recours éventuel. A ce jour, aucun avis de mise en recouvrement n'a encore été notifié. Toutefois, les contacts

d'ores et déjà pris par la société avec les services de recouvrement laissent à penser qu'un étalement, voire un sursis au paiement est possible.

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende. Ce financement pourrait partiellement être assuré par des crédits bancaires.

La société s'est assuré le soutien de ses principaux partenaires financiers. Elle a par ailleurs obtenu confirmation par certains d'entre eux de la possibilité d'obtenir leur soutien dans l'hypothèse où le niveau de la condamnation se trouvait confirmé en appel.

### **1.7. EVOLUTION DE LA LEGISLATION SUR LES CONTINGENTS**

Le décret d'application se rapportant à l'ordonnance n° 2006-594 du 23 mai 2006, concernant l'adaptation de la réglementation meunière en matière de contingent et de droits de mouture, a été publié au Journal Officiel du 25 mars 2009.

Sans remettre en cause la définition du plafond d'écrasement, le décret précise que ne s'imputent sur le contingent que les quantités de blé écrasées pour les farines destinées à la consommation humaine en France Métropolitaine.

L'application de ce principe a pour conséquence d'exclure du décompte des contingents nécessaires les tonnages destinés à des sociétés exportatrices.

Cette mesure pourrait entraîner un excédent de contingent sur le marché et donc une baisse de leur valeur.

A ce jour, son impact sur la valeur des contingents inscrits à l'actif ne peut pas être estimé de manière suffisamment précise.

### **1.8. SORTIE DU GROUPE GMS DE France FARINE**

En marge de la procédure alors en cours devant l'Autorité de la Concurrence, la société FRANCE FARINE a mis fin au contrat de commission conclu avec votre société, avec effet au 31 décembre 2011. A la suite d'une action judiciaire, un accord amiable a été trouvé permettant à votre société, par l'intermédiaire de sa filiale GMS MEUNERIE, de continuer à fournir de la farine en sachets à FRANCE FARINE pendant 12 mois supplémentaires.

FRANCE FARINE représentait pour le groupe GMS des volumes de fourniture de farine d'environ 350 tonnes par mois. Pour compenser cette perte de volume, le groupe GMS développe depuis le début de l'année 2012 sa marque régionale GRUAU D'OR et proposant une gamme plus étendue et une distribution nationale. Ce développement est bien accueilli par les distributeurs qui ont largement référencé la nouvelle gamme GRUAU D'OR.

En outre, la société SOFRACAL, actionnaire majoritaire de votre société, a cédé la participation qu'elle détenait dans FRANCE FARINE pour un montant de 10 millions d'euros. Cette cession est assortie d'une garantie de passif portant sur la sanction pécuniaire mise à la charge de FRANCE FARINE par l'Autorité de la Concurrence. A cet égard, il est précisé que FRANCE FARINE a été condamnée à une amende d'un montant de 8 295 000 € en première instance et qu'elle a interjeté appel de la décision. La quote-part devant être supportée par SOFRACAL au titre de la garantie de passif se monterait donc, sous réserve de la décision de la Cour d'Appel, à 1 036 875 €, soit 12,5 % de l'amende.

### **1.9. PRISE DE PARTICIPATION SUR LE PREMIER SEMESTRE 2012**

Un projet de croissance externe a abouti au mois de janvier 2012. Le groupe GMS a acheté la société ESTAGER S.A., située à EGLETONS en Corrèze, pour un prix de 18 millions d'euros financé à hauteur de 7 M€ par un prêt bancaire. Il s'agit d'un moulin agréé BANETTE disposant d'une importante clientèle artisanale. Cette opération permet au groupe de renforcer son maillage du territoire et d'accroître son potentiel de clients artisans.

## **2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **2.1. MODES ET METHODES D'ÉVALUATION**

Les états de synthèse de notre société ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable 1999 décrit dans le règlement 99.03 adopté par le Comité de la Réglementation Comptable le 29 avril 1999 et homologué par l'arrêté interministériel du 22 juin 1999.

La comptabilisation en 2011 des conséquences de la décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars dernier malgré l'appel interjeté, la société rejetant l'ensemble des griefs reprochés (cf. à ce sujet le point 1.6), a eu pour effet d'obérer de manière très importante le niveau des fonds propres de la société Grands Moulins de Strasbourg. A ce jour, aucun avis de mise en recouvrement n'a encore été notifié. Toutefois, les contacts d'ores et déjà pris par la société avec les services de recouvrement laissent à penser qu'un étalement voire un sursis au paiement est possible.

Toutefois, la société a apprécié les chances que sa position dans le cadre de cette enquête soient entendues, mais également les modalités de liquidation de certains de ses actifs dans l'éventualité d'une confirmation en appel de la décision rendue en première instance, et considère qu'elle dispose des moyens nécessaires pour faire face à cette sortie de ressources.

Dans ce contexte, le principe de continuité de l'exploitation a été appliqué dans le cadre de l'établissement des comptes 2011.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques sauf pour les biens ayant fait l'objet de la réévaluation légale 1976.

#### **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice ou au cours de la couverture à terme les concernant.

La différence résultant de l'actualisation des dettes, créances et disponibilités en devises est portée au compte de résultat en "charges ou produits nets de conversion des monnaies".

#### **Intégration fiscale**

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

##### **a. Périmètre d'intégration**

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.  
EUREXPAN S.A.  
GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L.  
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L.  
GMS MEUNERIE S.A.S.  
GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

**b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.**

Pour les sociétés GMS ALIMENTAIRE E.U.R.L., GMS NEGOCE ALIMENTAIRE S.A.R.L., GMS MEUNERIE S.A.S. et GRANDS MOULINS AUBRY S.A.S.

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan S.A.

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et /ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

### **3. NOTES SUR LE BILAN**

#### **3.1. BILAN (ETAT ACTIF)**

##### **3.1.1 Immobilisations incorporelles brutes**

	<b>Logiciels</b>	<b>Marques de fabrique</b>	<b>Fonds de commerce</b>	<b>TOTAUX</b>
	<b>€</b>	<b>€</b>		<b>€</b>
Au 31.12.2010	861 244	24 387	2 311 075	<b>3 196 706</b>
Acquisitions 2011	16 153	0	0	<b>16 153</b>
Amortissements / dépréciation	0	0	0	<b>0</b>
Reprise sur amortissements	0	0	0	<b>0</b>
Sorties 2011	0	0	0	<b>0</b>
<b>Valeur au 31.12.2011</b>	<b>877 397</b>	<b>24 387</b>	<b>2 311 075</b>	<b>3 212 859</b>

**Les logiciels** utilisés par la Société sont enregistrés en "immobilisations incorporelles" au coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire sur une période 12 à 24 mois.

##### **Fonds de commerce**

Le fonds de commerce est constitué de :

###### **➤ droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. A ce moment la répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque.

La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2011 les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG disposent de 2.151.251 quintaux de droits de mouture inscrits pour un montant de € 2.095.593 à l'actif du bilan.

Au cours de l'exercice 2011, la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG n'a acquis aucun quintal de droits de mouture.

Les droits de mouture dont les GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont propriétaires sont cependant inférieurs à la capacité de production de la Meunerie, car les écrasements réalisés et vendus à l'exportation ne sont pas concernés par les dispositions relatives aux droits de mouture.

###### **➤ Clientèle**

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a acquis en 2003, auprès de la famille NOEL, les titres de la société GRANDS MOULINS AUBRY, ainsi que le fonds de commerce pour un montant de € 215.482,-.

##### **3.1.2. Immobilisations corporelles**

Toutes les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition, augmenté des frais accessoires et diminué des escomptes obtenus à l'exception des immobilisations acquises avant le 31.12.1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont enregistrées en convertissant les devises au cours du mois de l'opération.

Les immobilisations font l'objet d'une analyse pour ventiler le coût d'acquisition en composants lorsque les informations pour procéder à cette ventilation sont disponibles et que l'importance des composants est significative.

Toutes les immobilisations sont enregistrées au coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31.12.76 qui ont fait l'objet d'une réévaluation. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont enregistrées en convertissant les devises au cours du mois de l'opération.

<b>Mouvements de terrains</b>	
Au 31.12.2010, la valeur réévaluée des terrains était de	595 481 €
Acquisitions de 2011	0 €
Sorties 2011	0 €
<b>Valeur brute au 31.12.2011</b>	<b>595 481 €</b>
La valeur d'origine s'élève à € 184.816,-	
<b>Mouvements des constructions</b>	
Au 31.12.2010, la valeur réévaluée des constructions était de	10 254 990 €
Acquisitions de 2011	247 730 €
Sorties 2011	0 €
<b>Valeur brute au 31.12.2011</b>	<b>10 502 720 €</b>
La valeur d'origine s'élève à € 7.097.536,-	
<b>Mouvements des installations techniques, matériel et outillage industriels</b>	
Au 31.12.2010, la valeur brute était de	11 651 924 €
Les acquisitions et virements de poste à poste de 2011 s'élèvent à	769 793 €
et les sorties 2011 à	0 €
<b>Valeur brute des installations techniques au 31.12.2011</b>	<b>12 421 717 €</b>

<b>Calcul de la valeur d'origine des terrains</b>	
Solde au 31/12/2010	229 316 €
Acquisitions 2011	0 €
Cessions 2011 (pour la valeur d'origine)	0 €
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>229 316 €</b>
<b>Calcul de la valeur d'origine des constructions</b>	
Solde au 31/12/2010	7 102 851 €
Acquisitions 2011	247 730 €
Cessions 2011 (pour la valeur d'origine)	0 €
<b>Solde au 31/12/2011</b>	<b>7 350 581 €</b>

### Mouvements des autres immobilisations corporelles et avances acomptes

	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique	Avances et acomptes	Totaux
	€	€	€	€
Au 31.12.2010	174 301	1 419 837	143 950	<b>1 738 088</b>
Acquisitions/Augm. 2011	0	17 796	413 959	<b>431 755</b>
Cessions, transferts et mises hors services 2011	0	0	(482 091)	<b>(482 091)</b>
<b>Valeur brute des autres immobilisations corporelles au 31.12.2011</b>	<b>174 301</b>	<b>1 437 633</b>	<b>75 818</b>	<b>1 687 752</b>

### 3.1.3. Dépréciation des immobilisations corporelles

Les amortissements pour dépréciation enregistrés en charges d'exploitation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue par la société suivant le mode linéaire, selon le tableau ci-après, étant précisé que la société pratique l'amortissement dérogatoire pour la différence entre l'amortissement économique en linéaire et les amortissements en dégressif :

	Amortissements comptables économiquement justifiés
Immeubles d'habitation	2,00% L
Bâtiments industriels	5,00% L
Matériel et outillage	15,00% L
Matériel de transport	25,00% L
Matériel et mobilier	10,00% à 20,00% L
Matériel électronique	33,33% L
Standard téléphonique	33,33% L

### Situation et mouvements des amortissements de l'exercice

Amortissements		au 31.12.2010	Augmentations 2011	Reprises sur sorties/cessions	au 31.12.2011
		€	€	€	€
Autres immobilisations incorporelles	I	791 885	50 758	-	842 643
Terrains		9 776	8 059	-	17 835
Constructions		9 186 137	197 172	-	9 383 309
Matériel - outillage industriel		9 215 103	589 201	-	9 804 304
Matériel de transport		142 118	11 392	-	153 510
Matériel et mobilier		1 254 508	57 421	-	1 311 929
	II	19 807 642	863 245	-	20 670 887
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>I + II</b>	<b>20 599 527</b>	<b>914 003</b>	<b>-</b>	<b>21 513 530</b>

### 3.1.4. Immobilisations financières

#### Participations (tableau des filiales et participations en annexe § 5.7)

Les titres de participation sont évalués conformément au plan comptable général et ont fait l'objet d'une réévaluation en 1978. La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Pour les titres cotés, lorsque le cours de clôture est inférieur à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la valeur d'utilité tenant compte notamment des capitaux propres de la société, des plus et moins-values latentes et de la marge contributive liée aux livraisons de farines pour les sociétés concernées.

Durant l'exercice 2011, certaines filiales ont subi d'importantes pertes. Il s'agit principalement de filiales meunières qui ont souffert d'une mauvaise conjoncture sur les marchés des blés. D'importantes baisses de marge ont eu pour effet de réduire fortement les rentabilités de ces structures et d'obérer ainsi fortement le niveau de leurs capitaux propres.

Toutefois, les perspectives commerciales pour les exercices 2012 et suivants sont satisfaisantes et l'évolution du marché des blés laisse présager un rétablissement de la rentabilité de ces structures. Par ailleurs l'ensemble des filiales meunières, à l'exception de GMS Meunerie, disposent d'importantes plus-values latentes portant sur les droits de mouture et contingents qu'elles détiennent.

L'ensemble de ces éléments permettent de justifier l'absence de provision pour dépréciation des titres de participation.

**S.A.S. GMS MEUNERIE** sur 2011 a réalisé un chiffre d'affaires de 152.297 K€ et a dégagé un résultat d'exploitation de - 5 235 K€ à comparer à 150 K€ pour l'exercice antérieur. Le résultat net ressort à -5 351K€ contre - 1 551 K€ du fait d'une nette baisse des marges (commerciale + production) dont le taux est passé de 36.82 % à 26.76 %. Il n'y a pas eu de provision pour hausse des prix sur 2011 contrairement à 2010 ou elle était de 1 080 K€.

**S.A.S. GRANDS MOULINS AUBRY** a enregistré un chiffre d'affaires de 7.102 K€ en 2011 contre 6.057 K€ en 2010, soit une hausse de 17.25 %. La marge brute est de 20.46 % en 2011 contre 31.40 % en 2010.

Le résultat de l'exercice régresse avec 142 K€ en 2011 pour 330 K€ en 2010.

**RHEINTAL MUHLEN GmbH** affiche en 2011 un chiffre d'affaires de 31 598 K€ en augmentation de 35,80 % par rapport à celui de 2010 qui était de 23 269 K€. Le résultat pour 2011 est en amélioration puisqu'il s'établit à - 169 K€ contre -429 K€ en 2010.

**E.U.R.L. GMS ALIMENTAIRE** réalise un chiffre d'affaire de 5.780 K€ en baisse de 1.56 % sur celui de 2010 qui était de 5.872 K€. Le résultat pour l'exercice 2011 est en nette diminution pour atteindre 796 K€ contre 1 047 K€ pour l'exercice précédent.

**S.A.R.L. GMS NEGOCE ALIMENTAIRE** a connu en 2011 une diminution de son chiffre d'affaires de 51,73 %. Il s'est établi à 2.144 K€ en 2011 contre 4 441 K€ à l'exercice précédent. Le résultat en 2011 ressort à 45 K€ contre 120 K€ pour l'exercice précédent.

**SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A.** établit ses comptes annuels le 30 juin. Sur son exercice 2010/2011 son chiffre d'affaires a régressé de 10,85 % pour atteindre 27 340 K€ contre 30.670 K€ sur 2009/2010. La société affiche un résultat positif de 1.871 K€ contre 3.482 K€ pour l'exercice précédent soit 46.25 % de diminution.

**GBR RHEINTAL MÜHLEN GmbH & GMS S.A.** est une société détenue à 90 % par RHEINTAL MÜHLEN GmbH et à 10 % par GMS. Celle-ci possède l'ensemble des actifs immobiliers et mobiliers utilisés par RHEINTAL MÜHLEN GmbH. Le résultat de cette société passe de 30 K€ en 2010 à 22 K€ en 2011.

**S.M.D.P. (SOCIETE MOULIN DELIGNE PARTICIPATIONS)** détenue par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à hauteur de 67.04 % a poursuivi son activité de holding. Aux titres des sociétés SCI AVENIR, LES MOULINS REUNIS DE LA SARTHE, MOULIN DELIGNE, FESENMEYER BÄCKERMÜHLEN GmbH & Co. KG, LES MOULINS PYRENEENS, MOULINS BROCHET, SCI LA FORGE, et MINOTERIE BELLES OUVRIERES.

Elle n'a pas de salarié et affiche un résultat négatif de 40 K€ en 2011.

**EUREXPAN** enregistre un chiffre d'affaires de 1 147 K€ en 2011 en régression de 58,11 % sur 2010 où il était de 2 737 K€. Le résultat est de 41 K€ sur 2011 contre 65 K€ sur 2010.

**S.C.I. PORT-DU-RHIN** enregistre un résultat positif de 42 K€ en 2011 contre 28 K€ en 2010.

**BACH MUHLE** a réalisé un chiffre d'affaires de 5 846 K€ et un résultat de - 113 K€ contre respectivement 7 189 K€ et 17 K€ en 2010.

### **Prises de participation en 2011**

Votre société a acquis 88 621 actions de la société S.M.D.P. pour une valeur de 2 124 245 € en 2011.

### **Cession de titres de participation en 2011**

Votre société a cédé pour 41 € de titre représentant 1 action de la société Panil et des titres de la société Habitat de l'III.

## Mouvements des titres de participations

Valeur brute réévaluée au 31.12.2010	40 866 083 €
<b>ACQUISITIONS 2011</b>	<b>2 124 245 €</b>
<b>CESSIONS 2011</b>	<b>41 €</b>
<b>Valeur brute réévaluée au 31.12.2011</b>	<b>42 990 287 €</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>	<b>468 981 €</b>
Au Bon Pain de France	267 481 €
Farinvest	14 000 €
Stuttg.Backermuh.GMBH	175 000 €
Stuttg.Backermuh.Verwalt.	12 500 €
<b>Valeur nette au 31.12.2011</b>	<b>42 521 306 €</b>

La participation dans la société AU BON PAIN DE FRANCE est dépréciée à hauteur de 100% car cette société fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire depuis juillet 2006.

Les autres titres faisant l'objet d'une provision sont également dépréciés à hauteur de 100%.

## Créances rattachées à des participations

GMS MEUNERIE S.A.S.	28 019 404 €
GBR RHEINTAL MUHLEN Gmbh u.GMS S.A.	2 228 €
RHEINTAL MUHLEN GmbH	3 219 025 €
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE S.A.	1 059 807 €
STUTTARTER BACKERMUHLEN Gmbh & Co KG	37 395 €
REISS MUHLEN GMBH	488 748 €
	<b>32 826 607 €</b>
	(Echéance à - d'un an)
La créance détenue par la société sur la société Stuttgarter Backermuhlen Gmbh & Co Kg est dépréciée à 100%.	

## Autres titres immobilisés

Valeur brute au 31.12.2010	28 715 €
Acquisitions/cessions en 2011	0 €
<b>Valeur brute au 31.12.2011</b>	<b>28 715 €</b>

## Prêts

Cette rubrique comprend les prêts avec ou sans intérêts accordés à notre clientèle boulangère servant à financer soit des chambres à farines, soit de nouvelles installations, soit des agencements de magasins.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut "dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial".

## Mouvements des prêts

	€
Valeur au 31.12.2010	106 350
Nouveaux prêts 2011	0
Remboursements capital	-54 429
<b>Valeur au 31.12.2011</b>	<b>51 921</b>
Echéance à + d'un an	5 497
Echéance à - d'un an	46 424
	<b>51 921</b>

## Autres immobilisations financières

Le poste "autres immobilisations financières" comprend les dépôts et cautionnements versés par la société.

Valeur au 31.12.2010	125 515 €
• Augmentations en 2011	0 €
• Diminutions en 2011	65 956 €
<b>Valeur au 31.12.2011</b>	<b>59 559 €</b>
Dont échéance à moins d'un an.	58 644 €

## Provisions pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières

Lorsque la valeur d'inventaire des prêts est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des prêts est déterminée en fonction de la situation financière du débiteur et des éventuels retards de paiements.

Les autres immobilisations financières sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement déterminés par la société.

	€
Provisions au 31.12.2010	106 350
Dotations	58 644
Provisions utilisées	54 429
Annulation de provisions	0
<b>Provisions au 31.12.2011</b>	<b>110 565</b>

### 3.1.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des créances est déterminée en prenant en compte la situation financière du débiteur, les éventuels retards de paiement et les garanties obtenues.

### Dépréciation des comptes clients

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses au 31.12.2010 étaient de	1 055 744 €
Nouvelles provisions pour créances douteuses constituées en 2011	0 €
Provisions utilisées	341 106 €
Annulation de provisions	0 €
<b>Total des provisions pour dépréciation des créances douteuses au 31.12.2011</b>	<b>714 638 €</b>

### 3.1.6. Autres créances

Cette rubrique comprend les postes suivants :

	Exercice 2011	Exercice 2010
	€	€
Fournisseurs (avances sur commandes d'exploitation)	0	0
Personnel	65 469	60 937
Etat & Collectivités	468 941	491 577
Sociétés apparentées	30 779 211	15 156 601
Autres débiteurs	425 686	374 217
	*) 31 739 307	16 083 332
	*) dont part à + d'un an	0
	*) dont part à - d'un an	31 739 307

Les créances sur sociétés apparentées se montent à **€ 30.779.211,-**, selon détail ci-après :

S.C.I. PORT-DU-RHIN	41 961
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	0
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE	0
GMS MEUNERIE S.A.S.	22 145 398
GRANDS MOULINS AUBRY	0
MOULIN DELIGNE	0
MERCIER CAPLA	0
S.M.D.P.	7 828 225
LOEFFEL MUEHLEN GMBH	0
FARINVEST	135 388
MEULES DES FLANDRES	100 000
EUREXPAN – intégration fiscale	5 851
GMS ALIMENTAIRE - intégration fiscale	392 664
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE – intégration fiscale	21 450
GMS MEUNERIE – intégration fiscale	32 750
GRANDS MOULINS AUBRY – intégration fiscale	75 524
LA FINANCIERE DE MEUNERIE	0
<b>TOTAL</b>	<b>30 779 211</b>

### 3.1.7. Détail des produits à recevoir

	Exercice 2011	Exercice 2010
	€	€
Clients factures à établir	250 065	0
Intérêts courus s/créances ratt.à des participations	0	0
Intérêts courus s/autres immob. financières	0	0
Intérêts courus s/comptes courants	0	0
Avoirs à recevoir	0	0
Assurances (sinistre)	0	0
Dégrèvement de taxe professionnelle	0	0
	<b>250 065</b>	<b>0</b>

### 3.1.8. Actif circulant – Divers

#### Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût total d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Montant au 31.12.2010	4 355 €
Augmentations	200 €
Diminutions	0 €
<b>Valeur au 31.12.2011</b>	<b>4 555 €</b>

#### Disponibilités

Elles se décomposent en :

	Exercice 2011	Exercice 2010
	€	€
Banques	236 888	1 249 510
C.C.P.	52 128	52 042
Caisse	14 558	5 083
	<b>303 574</b>	<b>1 306 635</b>

### 3.1.9. Charges constatées d'avance

Elles représentent :

	Exercice 2011	Exercice 2010
	€	€
Fournitures non stockables	56 676	56 676
Services extérieurs	182 882	106 925
Charges financières	3 394	4 792
	<b>242 952</b>	<b>168 393</b>

## 3.2. BILAN (ETAT PASSIF)

### 3.2.1. Capitaux propres

Le capital social de € 3.000.000.- (entièrement libéré) est composé de 83.867 actions, soit une valeur nominale de 35,77 €.

N'enregistrent pas de variation en 2011, les postes suivants :

- ⇒ primes d'émission, de fusion, d'apport
- ⇒ écarts de réévaluation
- ⇒ réserve légale
- ⇒ autres réserves.

Les capitaux propres de la société s'élèvent à € 23.102.504,- au 31 Décembre 2011 soit une diminution de € 25 145.232,- découlant des divers mouvements suivants :	
Résultat de l'exercice 2011	(24 923 262 €)
Diminution du poste « Provisions réglementées »	(62 623 €)
Distribution de dividende sur résultat 2010	(159 347 €)
	<b>(25 145 232 €)</b>
<b>Report à nouveau</b>	
Report à nouveau au 31.12.2010	1 521 €
Résultat 2010	3 939 421 €
	<b>3 940 942 €</b>
Suivant décisions de l'AGO :	
Utilisation pour le dividende au titre de 2010	(159 347 €)
affectation au poste « autres réserves »	(3 780 000 €)
Report à nouveau au 31.12.2011	<b>1 594 €</b>
Proposition d'affectation du résultat :	
Bénéfice de l'exercice 2011	(24 923 262 €)
Pas de distribution de dividende au titre de 2011	0 €
Affectation au poste « autres réserves »	0 €
le report à nouveau ressortira à	<b>(24 921 668 €)</b>
après approbation par l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice	

### Provisions réglementées

Situations et mouvements	Fin 2010	Dotations 2011	Reprises 2011	Fin 2011	Effets des mvts sur le résultat
	A	B	C	D A+B-C	
	€	€	€	€	€
Prov.spéciale de réévaluation	11 600	0	3 201	8 399	3 201
Amortissements dérogatoires	129 034	161	59 583	69 612	59 422
	<b>140 634</b>	<b>161</b>	<b>62 784</b>	<b>78 011</b>	<b>62 623</b>
Charge fiscale future (I.S. au taux de 33 1/3 %)				26 004 €	

La dotation de 2011 au compte "amortissements dérogatoires" correspond :

- au complément des amortissements dégressifs sur les amortissements linéaires des acquisitions d'immobilisations depuis l'exercice 1984.

Les immobilisations données en location ne font pas l'objet d'un amortissement dérogatoire.

- au complément des amortissements fiscaux calculés sur la durée d'usage et non sur la durée probable d'utilisation comme les amortissements économiques.

Les mouvements des amortissements dérogatoires sont enregistrés dans le résultat exceptionnel.

### 3.2.2. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charge	Fin 2010	Dotations 2011	Diminutions		Montant fin 2011
			Provisions utilisées	Annulation de provisions	
	€	€	€	€	€
Provisions pour amendes. (cf. note en 1.6)	0	28 820 000	0	0	28 820 000
	0	28 820 000	0	0	28 820 000

### 3.2.3. Dettes

#### Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
Soldes créditeurs de banque	16 718 540	16 718 540	0	0
Spots utilisation au 31.12.2011	8 200 000	8 200 000	0	0
Emprunts à taux fixe	0	0	0	0
Dérivé de taux	486 243	0	486 243	0
Emprunts à taux variable (long terme)	6 729 295	2 107 138	4 622 157	0
	<b>32 134 078</b>	<b>27 025 678</b>	<b>5 108 400</b>	<b>0</b>

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2011 est de - 486 K€. La dette financière a été ajustée à cette somme 31/12/2011. Ce contrat se termine le 07 avril 2013.

#### Mouvements des emprunts

Les emprunts souscrits au cours de l'exercice s'élèvent à € 428.630.-.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à € 3.442.242.-.

#### Garanties et autres engagements

Cf note 5.1.1.

## Emprunts et dettes financières diverses

	Montant au bilan	Montant à - d'un an	Montant à + d'un an et 5 ans au +	Montant à + de 5 ans
	€	€	€	€
EUREXPAN S.A.	530 739	530 739	0	0
S.M.A.	2 905 613	2 905 613	0	0
GMS ALIMENTAIRE	3 455 780	3 455 780	0	0
SOFRACAL	15 937 756	15 937 756	0	0
GRANDS MOULINS AUBRY	597 887	597 887		
MOULIN DELIGNE	372 608	372 608		
SCI IMMOBILIERE DU SUD	100 000	100 000		
Intérêts courus	0	0	0	0
Cautions appartements	3 696	3 696	0	0
	<b>23 904 080</b>	<b>23 904 080</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Dettes fournisseurs et comptes rattachés (- d'un an)

	2011	2010
	€	€
Fournisseurs	5 316 605	5 410 867
Fournisseurs s/immobilisations	2 124 245	0

La dette de 2 124 245 € correspond à l'acquisition des 88 621 actions de la S.M.D.P.

## Dettes fiscales et sociales (- d'un an)

		2011	2010
Envers les organismes sociaux	1)	534 981 €	552 767 €
Envers le personnel	2)	480 964 €	441 761 €
Dettes fiscales	3)	201 163 €	339 146 €
		<b>1 217 108 €</b>	<b>1 333 674 €</b>

1) dont :

- cotisations URSSAF 126 250 € 140 718 €
- charges sociales s/congés payés 165 504 € 128 335 €

2) dont Congés Payés 337 764 € 265 037 €

3) dont Impôts sur les bénéfices 0 € 0 €

T.V.A. 178 787 € 265 237 €

## Autres dettes (-d'un an)

Elles s'élèvent à € 38.009.- au 31.12.2011 contre € 88.502.- au 31.12.2010.

## Détail des charges à payer

	2011	2010
Intérêts courus sur emprunts à court et moyen terme	27 218 €	27 841 €
Intérêts courus sur swap de taux	56 762 €	0 €
Intérêts courus sur sociétés liées	0 €	6 472 €
Factures fournisseurs non parvenues	196 343 €	180 241 €
Appointements variables	0 €	0 €
Charges sociales sur appointements variables	0 €	0 €
Congés payés	337 764 €	265 037 €
Charges sociales sur congés payés	165 504 €	128 335 €
Autres charges de personnel	123 667 €	166 837 €
Autres charges sociales	67 593 €	69 310 €
Contribution de solidarité	23 012 €	22 562 €
Taxe foncière	13 462 €	61 367 €
TVTS	8 914 €	8 697 €
Jetons de présence	36 007 €	36 007 €
Cautions bancaires à payer	0 €	52 185 €
	<b>1 056 246 €</b>	<b>1 024 891 €</b>

## Détail des produits constatés d'avance

Concernent des plus values sur cessions de matériels à des loueurs financiers pour 13 173 € et une couverture sur le marché à terme des blés concernant la filiale Rheintal Muehlen GMBH pour 85 000 €.

Le total se monte à : 98 173 €.

### 3.3. ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
	K€	K€	K€
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes s/immob.incorporelles			
Avances et acomptes s/immob.corporelles.			
Participations	30 635	12 355	
Créances rattachées aux participations	32 789	37	
Prêts	0	0	
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés s/commandes			
Créances clients et comptes rattachés	1 909	4	
Autres créances	31 019	0	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	20 995	2 906	
Avances et acomptes reçus s/commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 370	9	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation	1 134	1 470	
Autres produits financiers	189	0	
Charges financières	576	35	

## 4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 4.1. TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION ET DE DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (en milliers d'€uros)

	2011	2010	Variations
	K€	K€	K€
Ventes de marchandises	0	0	0
Achats de marchandises + variation de stock	0	0	0
<b>Marge commerciale (solde n°1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Production vendues Biens	0	0	0
Production vendues Services	11 017	10 476	541
Production stockée	0	0	0
<b>Production de l'exercice (solde n°2)</b>	<b>11 017</b>	<b>10 476</b>	<b>541</b>
Achats matières premières et approvis.	2 787	2 724	63
Variations stock (M.P. et Approv.)	0	0	0
Autres charges externes	4 780	4 825	-45
<b>Consommations (solde n°3)</b>	<b>7 567</b>	<b>7 549</b>	<b>18</b>
<b>Valeur ajoutée produite (solde n°4)</b>	<b>3 450</b>	<b>2 927</b>	<b>523</b>
Subventions d'exploitations	0	0	0
Impôts et taxes	-617	-702	85
Charges de personnel	-4 469	-4 188	-281
<b>Excédent brut d'exploitation (solde n°5)</b>	<b>-1 636</b>	<b>-1 963</b>	<b>327</b>
Reprise sur amortis.et provis.et transferts de charges	3 864	3 409	455
Autres produits	618	869	-251
Dotations aux amortissements et provisions	-913	-960	47
Autres charges	-464	-219	-245
<b>Résultat d'exploitation (solde n°6)</b>	<b>1 469</b>	<b>1 136</b>	<b>333</b>
Bénéfice attribué et perte supportée	2	3	-1
Produits financiers	3 211	3 189	22
Charges financières	-1 635	-1 210	-425
<b>Résultat courant (solde n°7)</b>	<b>3 047</b>	<b>3 118</b>	<b>-71</b>
Produits exceptionnels	83	1 259	-1 176
Charges exceptionnelles	-28 857	-803	-28 054
<b>Résultat exceptionnel (solde n°8)</b>	<b>-28 774</b>	<b>456</b>	<b>-29 230</b>
Participation des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	804	365	439
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>-24 923</b>	<b>3 939</b>	<b>-28 862</b>
<b>Excédent brut d'exploitation (solde n°5)</b>	<b>-1 636</b>	<b>-1 963</b>	<b>327</b>
Transferts de charges	3 492	3 253	239
Autres produits	618	869	-251
Autres charges	-464	-220	-244
Bénéfice attribué	2	3	-1
Produits financiers	3 159	3 189	-30
Charges financières	-1 576	-1 210	-366
Produits exceptionnels	0	15	-15
Charges exceptionnelles	-37	-3	-34
Participations des salariés	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	804	365	439
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>4 362</b>	<b>4 298</b>	<b>64</b>

#### 4.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2011 est constitué de :

- redevances de location gérance de divers fonds de commerce
- prestations d'assistance dans les domaines administratifs, techniques et commerciaux réalisées pour le compte des filiales.

#### 4.3. TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

Les comptes transferts de charges d'exploitation enregistrent :

	€
• les refacturations aux filiales de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG des charges facturées à cette dernière et enregistrées par elle mais à supporter définitivement par les filiales pour un montant de	3 356 415
• les remboursements de formation professionnelle pour.	32 853
• les remboursements d'assurances pour	1 096
• les participations des salariés aux frais de voitures pour	66 757
• les refacturations de charges locatives	4 500
• les refacturations à la société Européenne Food	30 172
<b>Le total des comptes transferts de charges d'exploitation au 31.12.2011 est de</b>	<b>3 491 793</b>

#### 4.4. CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats de marchandises et les variations de stocks correspondants sont nuls en 2011.

Les autres achats et charges externes sont de K€ 7.565,- contre K€ 7.547,- en 2010, soit une augmentation K€ 18,- qui provient des principaux postes suivants :

	2011	2010	ECARTS
	K€	K€	K€
Electricité	2 037	1 812	225
Gaz	584	723	-139
Crédits baux	641	712	-71
Loyers et charges	470	537	-67
Entretien et réparations	431	393	38
Assurances	308	325	-17
Etudes, recherches et analyses laboratoire	77	76	1
Personnel extérieur à l'entreprise	65	74	-9
Personnel intérimaire	13	62	-49
Commissions, courtages et honoraires	318	435	-117
Rémunérations diverses extérieures	192	73	119
Frais de déplacement et de réceptions	507	436	71
Frais postaux et télécommunications	161	149	12
Commissions bancaires	152	147	5
Cotisations professionnelles	17	41	-24
Assistance administrative Sofracal	1 341	1 276	65
	<b>7 314</b>	<b>7 271</b>	<b>43</b>

L'ensemble des frais de recherche et de développement de votre société s'élève à : 199 475 € contre 249 299 € en 2010.

Les Impôts et taxes sont de K€ 617,- contre K€ 703,- en 2010, soit une diminution K€ 85,- qui provient des principaux postes suivants :

	2011	2010	ECARTS
	€	€	€
Taxes professionnelles et foncières	412	487	-75
Taxes d'apprentissage et effort construction	19	15	4
Formation continue	72	124	-52
Imposition forfaitaire annuelle	0	0	0
Contribution sociale de solidarité	23	23	0
	<b>526</b>	<b>649</b>	<b>-123</b>

La rémunération totale des cinq personnes les mieux rémunérées correspondant aux chiffres figurant sur la D.A.D.S.U. se monte à € 451.759. Aucun administrateur et mandataire social n'y figure.

Des jetons de présence pour un montant de € 20.000.- sont alloués aux administrateurs.

#### 4.5. PRODUITS FINANCIERS

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des produits financiers :

	2011	2010	ECARTS
	€	€	€
Transferts de charges	163 905	60 260	103 645
Reprise s/provisions	52 184	0	52 184
Produits de participations a)	2 795 326	2 993 126	-197 800
Autres intérêts et produits assimilés	189 737	107 265	82 472
Différences positives de change	10 007	28 314	-18 307
Intérêts de prêts	0	1	-1
Produits sur cessions immob. financières	0	0	0
	<b>3 211 159</b>	<b>3 188 966</b>	<b>22 193</b>

a) en K€

• dont dividendes Société des Malteries d'Alsace	935	650
• dont dividendes Financière Neuhauser	442	632
• dont dividendes Boulangerie Neuhauser	94	47

#### 4.6. CHARGES FINANCIERES

Le tableau suivant indique l'évolution détaillée des charges financières :

	2011	2010	ECARTS
	€	€	€
Transferts de produits	141 893	117 607	24 286
Intérêts comptes courants	31 456	9 885	21 571
Dotations aux provisions	58 644	0	58 644
Différences négatives de change	10 766	23 818	-13 052
Intérêts des emprunts et découverts	698 752	680 142	18 609
Intérêts dettes ratt.à des participations	440 611	222 560	218 051
Intérêts sur SWAP (a)	252 717	155 833	96 884
Pertes sur MATIF	0	0	0
	<b>1 634 839</b>	<b>1 209 845</b>	<b>424 994</b>

(a) cf. note 3.2.3.

#### 4.7. PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les produits sont les suivants :

		2011	2010
		€	€
Cession immob. corporelles	1)	20 065	145 406
Cession immob. Financières	2)	42	1 000 000
Rentrées s/créances amorties		0	654
Autres produits sur opérations de gestion		0	0
Reprises s/prov.amort.dérogatoires		59 583	95 227
Reprises s/prov. pour réévaluation		3 201	3 201
Reprise sur provisions sur titres		0	0
Autres produits exceptionnels		0	14 753
		<b>82 891</b>	<b>1 259 241</b>

1) En 2010. Cessions d'appareils à cylindres à une société financière. (Lease back)

2) En 2010. Cession de la totalité des titres détenus dans la société ADVENS.

#### 4.8. CHARGES EXCEPTIONNELLES

Éléments qui composent cette rubrique :

		2011	2010
		€	€
Pénalités fiscales et sociales		5 290	95
Redressement taxe foncière		0	0
Amortissements dérogatoires		161	0
Dotations aux provisions pour risques	1)	28 820 000	0
Charges exceptionnelles diverses.		31 050	3 000
Valeur comptable nette cession immob.corporelles	2)	0	106 972
Valeur comptable nette cession immob.financières	3)	41	692 754
		<b>28 856 542</b>	<b>802 821</b>

1) Pénalités de l'Autorité de la Concurrence provisionnées à 100% (cf. note 1.6)

2) En 2010. Appareils à cylindres cédés à une société de location financière (Lease back).

3) En 2010. Soit la valeur historique des titres détenus dans la société ADVENS, cédés en totalité.

#### 4.9. PRODUITS ET CHARGES IMPUTABLES A UN AUTRE EXERCICE

	Charges	Produits
	€	€
Clients	0	152 333
Fournisseurs	11 098	0
Organismes sociaux, Etat et autres collectivités publiques	0	10 775
Salariés	2 000	
Filiales	0	0
	<b>13 098</b>	<b>163 108</b>

#### 4.10. IMPOTS SUR LES BENEFICES

##### VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Courant	Exceptionnel	Total
	€	€	€
Résultats avant impôts a)	3 046 498	(28 773 651)	(25 727 153)
Réintégrations	92 532	28 825 290	28 917 822
Déductions	(1 619 067)	0	(1 619 067)
<b>Résultat fiscal avant report déficitaire</b>	<b>1 519 963</b>	<b>51 639</b>	<b>1 571 602</b>
Report déficitaire	0	0	0
Résultat fiscal imposable à :			
• Plus ou moins values à LT	0	0	0
• Déficit ne générant pas d'I.S.	0	0	0
• 33 1/3 %	1 519 963	51 639	1 571 602
• 16,50%	0	0	0
Impôt sur les sociétés à			
• 33 1/3 %	506 654	17 213	523 867
• 16,50 %	0	0	0
• Crédit Impôt Recherche	0	0	0
• Crédit Intérressement	0	0	0
Impôt suite intégration fiscale	0	(1 327 759)	(1 327 759)
Impôt dû (1) b)	506 654	(1 310 546)	(803 892)
<b>Résultat net (a-b)</b>	<b>2 539 844</b>	<b>(27 463 105)</b>	<b>(24 923 261)</b>

##### (1) DETAIL DE L'IMPOT DU :

■ Hors Intégration fiscale l'impôt sur les bénéfices de la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	523 867 €
aurait été de :	
■ Impact de l'intégration fiscale :	
• Déduction des intérêts de la sous capitalisation	-254 154 €
• Retraitement de la quote part des frais et charges sur dividendes Eurexpan	-494
• Eurexpan	0 €
• Déficit GMS Meunerie	-1 763 020 €
• Imputation du déficit antérieur du groupe	0 €
• Contribution complémentaire de 3,3%	0 €
• Ecart sur crédit impôt recherche 2010	24 930 €
• Déficit global du groupe non activé	664 978 €
 IMPÔT DÛ	 <b>-803 893 €</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. ENGAGEMENTS

#### 5.1.1. Engagements bancaires

##### Effets portés en compte Valeur Echéance

**41 666 €**

##### Autres engagements donnés aux banques

- cautions bancaires en faveur de banques pour des prêts octroyés à notre clientèle boulangère

**0 €**

- cautions en couverture des découverts bancaires et emprunts de nos filiales par lesquelles la société Grands Moulins de Strasbourg confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques

**15 928 382 €**

• GMS MEUNERIE	2 588 680 €
• GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	1 524 490 €
• GMS ALIMENTAIRE	0 €
• MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	28 803 €
• MOULIN DELIGNE	2 353 674 €
• MERCIER CAPLA	1 095 309 €
• TOULOUSAIN DES FARINES	4 127 927 €
• LES MOULINS PYRENEENS	931 796 €
• RHEINTAL MÜHLEN GMBH	0 €
• LÖFFEL MÜHLEN GMBH	0 €
• LA FOURNEE DU BOULANGER SARL	393 938 €
• LE FOURNIL DE NICOLAS	176 517 €
• MOULIN BROCHET	177 000 €
• SMD PARTICIPATIONS	2 530 248 €

- lettres d'intention en couverture des découverts bancaires et emprunts de nos filiales par lesquelles la société Grands Moulins de Strasbourg confirme qu'elle fera le nécessaire pour que ses filiales disposent d'une trésorerie suffisante pour lui permettre de remplir ses obligations envers les banques

**32 675 181 €**

• GMS MEUNERIE	18 595 327 €
• GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	7 424 490 €
• GMS ALIMENTAIRE	1 152 000 €
• MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	287 659 €
• MOULINS DELIGNE	2 715 705 €
• GRANDS MOULINS AUBRY	2 500 000 €

**48 603 563 €**

## **Garanties données**

Nantissement de 73.570 actions de la société DIJON CEREALES MEUNERIE en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 735.905 € au 31.12.2011.

Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 573.048 € au 31.12.2011.

## **Covenants**

Des emprunts pour un montant de 997.998 € sont concernés par des covenants. Par convention la société s'est engagée à respecter des ratios de solvabilité et de fonds propres.

Des emprunts de la société Grands Moulins de Strasbourg pour un montant total restant dû au 31 décembre 2011 de 997 K€ sont concernés par des covenants.

A la date du 31 décembre 2011 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société GMS.

A ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

## **Autres engagements**

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31.12.2011 concernés par cette clause pari passu se monte à 5.715.363 €.

### **5.1.2. Engagement en matière de retraite**

Le montant total de € 533 564 correspond à une estimation des engagements d'indemnité de départ en retraite de la société vis à vis de l'ensemble de son personnel.

L'évaluation est basée sur la rémunération de chaque personne à la clôture de l'exercice en tenant compte de son âge, de son ancienneté actuelle et de ses droits à indemnités en fonction de la convention collective nationale de la meunerie.

Elle est corrigée de l'espérance d'atteindre l'âge de retraite dans l'entreprise par l'application de coefficients venant de tables statistiques.

La probabilité de sortie de l'entreprise du fait de démissions ou de licenciements n'a pas pu être prise en considération. Cet engagement n'a pas fait l'objet d'une provision. La société a procédé au versement d'une prime d'assurance à SOGECAP de 80.000 € en 2002 et 150.000 € en 2003.

La valeur du contrat d'assurance actualisé au 31.12.2011 est de € 298.121.

La situation à fin décembre 2011 après déduction de cette valeur est donc de : € 235 443.

### **5.1.3. Engagement donné : Droit individuel à la formation**

L'employeur est soumis à l'obligation annuelle d'informer les salariés des heures acquises au titre du D.I.F. Le volume d'heures acquis et non utilisé au 31.12.2011 par l'ensemble du personnel en matière de Droit Individuel à la Formation s'élève à 6.081 heures.

#### 5.1.4. Crédit-bail au 31.12.2011

	Constructions	Installations matériels et outillages	TOTAL
	€	€	€
Valeurs d'origine	1 835 000	1 966 692	3 801 692
Amortissements			
- exercices antérieurs	694 052	703 507	1 397 559
- dotation de l'exercice	84 127	217 212	301 339
Total	778 179	920 719	1 698 898
Redevances payées			
- exercices antérieurs	1 836 246	1 362 000	3 198 246
- exercice	223 447	417 226	640 673
Total	2 059 693	1 779 226	3 838 919
Redevances restantes :			
- à 1 an au plus	169 200	192 108	361 308
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	194 668	194 668
- à + de 5 ans	-	-	-
Total	169 200	386 776	555 976
Valeur résiduelle			
- à 1 an au plus	-	15 178	15 178
- à + d'1 an et 5 ans au plus	-	22 069	22 069
- à + de 5 ans	-	-	-
Total	-	37 247	37 247
Montant pris en charge dans l'exercice	223 447	417 226	640 673

#### 5.1.5. Location longue durée

Au 31.12.2011, les loyers restant sur les locations en cours se montent à :

• moins d'1 an	104 069 €
• de 1 à moins de 5ans	196 762 €
• 5 ans et plus	6 057 €
<b>TOTAL</b>	<b>306 888 €</b>

#### 5.2 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011

<b>Origine</b>	
Report à nouveau antérieur	1 594,35 €
Résultat de l'exercice	-24 923 261,82 €
	<b>-24 921 667,47 €</b>
<b>Affectations</b>	
Autres réserves	0,00 €
Dividende	0,00 €
Report à nouveau	-24 921 667,47 €
	<b>-24 921 667,47 €</b>

### 5.3 INCIDENCES DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

	<b>Montants</b>
Résultat de l'exercice	-24 923 262 €
Impôts sur les bénéfices	-803 892 €
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-25 727 154 €</b>
Variation de provisions réglementées :	
- provision pour hausse des prix	0 €
- provision pour investissements	0 €
- provision pour fluctuation des cours	0 €
- provision spéciale de réévaluation	-3 201 €
- provision pour implantation des entreprises à l'étranger	0 €
- amortissements dérogatoires	-59 583 €
Autres évaluations dérogatoires	0 €
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)</b>	<b>-25 789 938 €</b>

Ces évaluations fiscales dérogatoires diminuent le poste « provisions réglementées » de

62 784 €

### 5.4. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS (impôt sur les bénéfices au taux de 33.33 %)

Nature des différences temporaires	Montant
<b>ACCROISSEMENTS</b>	
Provisions réglementées	
- provision pour hausse des prix	0 €
- provision pour investissements	0 €
- provision pour fluctuation des cours	0 €
- provision spéciale de réévaluation	8 399 €
- provision pour implantation des entreprises à l'étranger	0 €
- amortissements dérogatoires	69 612 €
- amortissements réglementés	0 €
- déficit de la filiale allemande (1)	598 367 €
<b>TOTAL</b>	<b>676 378 €</b>
<b>ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>	<b>225 459 €</b>
<b>ALLEGEMENTS</b>	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
- provision pour congés payés	0 €
- provision pour contribution sociale de solidarité à payer	23 012 €
- provision pour participation des salariés	0 €
- provision pour stabilisation des cours	0 €
Autres	
- écart de conversion passif	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 012 €</b>
<b>ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS</b>	<b>7 671 €</b>

Déficits reportables

1 994 935 €

Moins-values à long terme

0 €

## 5.5. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES AU 31.12.2011

		Valeur d'inventaire brute
19.770 actions	Sté Française d'Expansion Economique Européenne « EUREXPAN » S.A. - Paris	304 628 €
2.000 parts	S.C.I. PORT-DU-RHIN - Strasbourg	30 475 €
309.478 actions	Société des Malteries d'Alsace S.A. - Strasbourg	5 897 452 €
2.000 parts	RHEINTAL MUHLEN GmbH - Allemagne	1 612 059 €
130.295 actions	Boulangerie NEUHAUSER S.A. - Folschviller	1 633 897 €
315.670 actions	NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	4 096 842 €
762 actions	BANETTE S.A.S. – Briare	156 724 €
20.000 parts	GMS ALIMENTAIRE, Strasbourg	304 898 €
27.550 parts	GMS NEGOCE ALIMENTAIRE , Strasbourg	1 007 915 €
494.000 actions	GMS MEUNERIE S.A.S.	7 410 000 €
10% du capital	Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH u. GMS S.A., Allemagne	268 886 €
23.995 actions	GRANDS MOULINS AUBRY à Toul	1 524 490 €
781.475 actions	SMD PARTICIPATION S.A.S. à Chambly	18 001 532 €
14,93% capit.soc.	STUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co Stuttgart	175 000 €
840 actions	Au Bon Pain de France	267 481 €
1 000 parts	S.C.I. IMMOBILIERE DU SUD	100 000 €
15 000 actions	LES MEULES DES FLANDRES	150 000 €
<b>Titres de participation et de placement dont la valeur d'inventaire est inférieure à €. 15.245.- par catégorie.</b>		52 563 €
<b>Total</b>		<b>42 994 841 €</b>

## 5.6. TABLEAU DE FINANCEMENT

### a) *Origine des ressources et emplois (en K€)*

Ressources durables et emplois fixes issus de la capacité d'autofinancement, des opérations d'investissements et de désinvestissements ainsi que des opérations de financement.

<b>EMPLOIS</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	159	319
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé		
immobilisations incorporelles	16	47
immobilisations corporelles	923	829
Immobilisations financières	13 309	6 000
charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
Réductions des capitaux propres (réductions de capital, retraits)		
Remboursement des dettes financières	3 642	3 656
<b>Total des emplois</b>	<b>18 048</b>	<b>10 851</b>
<b>RESSOURCES</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Capacité d'autofinancement de l'exercice	4 362	4 298
Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé	0	0
produits de cession des actifs	0	145
Cession ou réductions des immobilisations financières	14 901	1 054
Augmentation des capitaux propres		
augmentation de capital ou apports		
augmentation des autres capitaux propres		
Augmentation des dettes financières (b) (c)	5 369	11 366
<b>Total des ressources</b>	<b>24 632</b>	<b>16 863</b>
Variation du fonds de roulement net global		
Solde négatif (emplois nets)	6 583	6 012
Solde positif (ressources nettes)		

## 5. 6. TABLEAU DE FINANCEMENT (suite)

### b) Variation du fonds de roulement

Variation du fonds de roulement global net	EXERCICE 2011			Ex. 2010
	besoin	dégagement	solde	solde
<b>Variation « exploitation » :</b>				
<b>variation des actifs d'exploitation</b>				
• stocks, en cours	0	0		
• avances et acomptes versés s/commandes d'exploitation.	0	0		
• créances clients et comptes rattachés	(782)	0		
• autres créances d'exploitation	15 487	0		
• charges constatés d'avance affectées à l'exploitation	243	0		
<b>Variation des dettes d'exploitation</b>	0	0		
• avances et acomptes reçus s/commandes en cours	0	0		
• dettes fournisseurs et comptes rattachés		(94)		
• fournisseurs d'immobilisations		2 124		
• autres dettes et produits constatés d'avance affectés à l'exploitation		(102)		
<b>TOTAUX</b>	<b>14 948</b>	<b>1 928</b>		
<b>A. VARIATION NETTE « EXPLOITATION » (a)</b>			<b>(13 020)</b>	<b>(6 836)</b>
Variation "hors exploitation"				
• variation des autres débiteurs	0	0		
• variation des charges const.d'avance non affectées à l'exploitation	0	0		
• variation des valeurs mobilières de placement	0	0		
• variation des autres créditeurs	0	0		
• variation des produits constatés d'avance non affectés à l'exploitation	0	0		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>B . VARIATION NETTE « HORS EXPLOITATIONS » (a)</b>	0	0		
<b>TOTAL A + B : Besoin de l'exercice en fonds de roulement ou</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation « trésorerie » (a)</b>				
• variation des disponibilités		1 003		
• variation des concours bancaires et courants		5 434		
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>6 437</b>		
<b>C. VARIATION NETTE « TRESORERIE » (a)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 437</b>	<b>824</b>
<b>TOTAL A+B+C :</b>				
Variation du fonds de roulement net global				
emploi net (chiffre positif)	0	0	<b>(6 583)</b>	(6 012)
ressource nette (chiffre négatif)	0	0		

a) les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements l'emportent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.

## 5.7. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE 2011.

Sociétés	Capital	Capitaux propres (autres que capital) hors résultat de l'exercice	Quote-part détenue du capital en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus brute
<b>I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication</b>				
<b>A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société) :</b>				
Société Française d'Expansion Economique Européenne "EUREXPAN" S.A. - 61 Avenue d'Iéna - 75116 PARIS	305 000	797 089	98,85%	304 628
S.C.I. PORT DU RHIN - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	30 490	52 656	100,00%	30 475
GMS ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 200 000	9 638 414	100,00%	304 898
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	1 159 000	146 809	95,08%	1 007 915
GMS MEUNERIE S.A.S. - 1 Place Henry Levy - 67000 STRASBOURG	7 410 000	(2 104 930)	100,00%	7 410 000
SMD PARTICIPATIONS - 400 Impasse du moulin - 60230 CHAMBLY	19 785 111	6 973 454	67,04%	18 001 532
GRANDS MOULINS AUBRY - 54203 TOUL	800 000	2 390 328	99,99%	1 524 490
RHEINTAL MUHLEN GmbH - Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	1 636 200	(5 550)	100,00%	1 612 059
SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE S.A. - 7, Rue du Port du Rhin 67000 STRASBOURG	9 436 000	10 804 674	50,00%	5 897 452
SOCIETE CIVILE FARINVEST - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	20 000	(337 168)	70,00%	14 000
Société Civile Immobilière du Sud - 1, place Henry Lévy 67000 STRASBOURG	200 000	(7 132)	50,00%	100 000
<b>B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la Société) :</b>				
AU BON PAIN DE FRANCE S.A. - 50, Rue de Garenne 57155 MARLY	57 800	373 485	33,22%	267 481
BACH MÜHLE S.A.S. - 15, Rue du Moulin - 68800 THANN	40 000	88 752	25,00%	6 339
BOULANGERIE NEUHAUSER S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	13 000 000	24 795 256	15,33%	1 633 897
NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - 18, Avenue Foch - 57730 FOLSCHWILLER	55 004 524	63 729 243	8,75%	4 096 842
Gesellschaft Bürgerlichen Rechts RHEINTAL MUHLEN GmbH Und GMS S.A. Rheinstrasse 4 D-76297 STUTENSEE-FRIEDRICHSTAL	2 691 952	1 045 550	10,00%	268 886
LES MEULES DES FLANDRES - Rue du Moulin, 62490 VITRY EN ARTOIS	450 000	(258 809)	33,1/3%	150 000
<b>II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations.</b>				
<b>A. Filiales non reprises au § I :</b>				
a) filiales françaises (ensemble)				
b) filiales étrangères (ensemble)				
<b>B. Participations non reprises au § I :</b>				
a) dans les sociétés françaises (ensemble)				
b) dans les sociétés étrangères (ensemble)				

Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consenties par la Société et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
304 628	5 851		1 146 508	41 401	29 655	
30 475	41 961		75 471	41 961		
304 898	392 664	1 152 000	5 779 938	795 589		
1 007 915	21 450	8 948 980	2 143 633	45 462		
7 410 000	50 197 552	21 184 007	152 296 880	(5 350 488)		
18 001 532	7 828 225	2 530 240	0	(40 267)		
1 524 490	75 524	2 500 000	7 101 864	141 764		
1 612 059	3 219 025		31 598 423	(169 256)		
5 897 452			27 340 216	1 871 486	934 621	Bilan au 30.06.2011.
0	135 388		0	(208)		Début d'exploitation: 14/12/2006
100 000			0	0		Pas d'exploitation en 2011.
0			2 708 111	48 933		Bilan 31/12/04.Liquid. judiciaire
6 339			5 846 360	(113 425)		
1 633 897			256 498 273	516 856	93 810	
4 096 842			1 028 750	693 802	441 938	
268 886	2 228		368 130	22 285		
150 000	100 000		719 116	(130 274)		
167 563	0				86	C.F.N.R.
4 330	37 395				614	SMAG

## 5.8. SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes de la société GMS font l'objet d'une consolidation par sa société-mère, la société SOFRACAL ; celle-ci détenant 58,29 % du capital des GMS.

## 5.9. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Conformément à l'art. R.123-198,9 du Code de commerce, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par la société Grands Moulins de Strasbourg est mentionnée dans l'annexe des comptes consolidés établis par cette même société.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**

Société Anonyme  
au capital de 3 000 000 €  
Place Henri Levy

67000 STRASBOURG

Exercice clos le 31 Décembre 2011

## **GRANT THORNTON**

Commissaire aux Comptes  
37 avenue de la Forêt Noire  
BP 21 R/1  
67000 STRASBOURG

## **INSTITUT RHENAN D'EXPERTISE COMPTABLE**

Commissaire aux Comptes  
1D Rue des Frères Lumière  
67201 ECKBOLSHEIM

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

## Société Grands Moulins de Strasbourg Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **GRANDS MOULINS DE STRASBOURG**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe :

La note 3.1 de l'annexe fait état d'une condamnation de la société par l'Autorité de la concurrence, en précise le traitement comptable retenu, et en décrit les conséquences en termes de continuité de l'exploitation.

## **2 Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 3.1 de l'annexe expose le traitement comptable retenu par société de la condamnation par l'Autorité de la concurrence, ainsi que les conséquences en termes de continuité d'exploitation. Ladite note de l'annexe précise que bien que cette condamnation soit frappée d'appel, et que la société maintienne l'intégralité des contestations élevées en première instance, un passif a été enregistré à hauteur du montant provisoire de l'amende prononcée en première instance. Elle précise et justifie que malgré cette condamnation, la convention de continuité d'exploitation a été appliquée.  
Nos travaux ont consisté à examiner l'analyse effectuée par la société et ses conseils, à apprécier le caractère approprié du traitement comptable retenu ainsi que de l'information donnée dans l'annexe, tant en matière de traitement comptable que de conséquences en termes de continuité d'exploitation.
- Tout comme les exercices précédents, l'annexe décrit dans sa note 4.2, l'exclusion du périmètre de consolidation de la société SOFRACAL, en raison notamment de l'absence de contrôle exercé par le groupe.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la position adoptée par votre société en ce qui concerne ce point et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Strasbourg le 4 juin 2012

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Jean-Marc Heitzler  
Associé

**Institut Rhénan d'Expertise**  
**Comptable**



Didier Matzinger  
Associé

**GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.**

SERVICES ADMINISTRATIFS : 1, Place Henry Levy – B.P. 10080 - 67016 STRASBOURG CEDEX

SIEGE SOCIAL : 61, AVENUE D' IENA – 75116 PARIS

CODE ISIN : FR0000064180

**GROUPE  
GRANDS MOULINS  
DE STRASBOURG**

**COMPTES  
CONSOLIDÉS  
AU 31 DECEMBRE 2011**



**COMPTES ANNUELS CONSOLIDES DU GROUPE GRANDS MOULINS DE STRASBOURG (ACTIF/PASSIF)**

<b>BILAN ACTIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>Réf. Note</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles	22 397	22 530	note n° 5-1
Immobilisations corporelles (hors crédit bail et locations financières)	26 041	25 613	note n° 5-2 & note 5-2-1
Immobilisations corporelles (Crédit bail et locations financières)	6 080	6 247	note n° 5-2-1
Immeubles de placement	1 354	1 354	note n° 5-2
Participations comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	205	212	
Autres actifs financiers	20 560	24 706	note n° 5-3
Impôts différés actif	3 076	1 616	note n° 5-4
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>79 714</b>	<b>82 279</b>	
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	21 913	20 121	note n° 5-5
Clients	83 570	70 438	note n° 5-6
Autres débiteurs	10 082	7 810	note n° 5-7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 145	24 114	note n° 5-8
Actifs destinés à être cédés	0	0	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>147 711</b>	<b>122 484</b>	
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>227 425</b>	<b>204 763</b>	

<b>BILAN PASSIF</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>	<b>Réf. Note</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital émis et réserves attribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère	66 788	63 719	
Résultat de l'exercice	(31 903)	3 644	
Intérêts minoritaires	5 250	5 562	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>40 134</b>	<b>72 925</b>	note n° 5-9
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	10 461	12 396	note n° 5-10
Emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	2 325	2 723	note n° 5-10
Provision pour pension et avantages assimilés	1 584	1 562	note n° 5-11
Autres provisions	29 114	259	note n° 5-12
Impôts différés passif	3 439	4 358	note n° 5-13
Autres dettes	2 107	1 140	
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>49 030</b>	<b>22 438</b>	
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs	37 770	30 497	
Part à court terme des emprunts portant intérêts (hors crédit bail et locations financières)	72 573	56 303	note n° 5-10
Part à court terme des emprunts portant intérêts (Crédit bail et locations financières)	1 131	1 208	note n° 5-10
Passif d'impôt exigible	0	0	
Autres créditeurs	26 787	21 392	note n° 5-14
Autres provisions	0	0	
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>138 261</b>	<b>109 400</b>	
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>227 425</b>	<b>204 763</b>	

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>31/12/2011</b>		<b>31/12/2010</b>		Réf. Note
Chiffre d'affaires		281 160		230 373		Note n°7
Autres produits de l'activité		0		0		
<b>Total produits</b>		<b>281 160</b>	<b>100,00%</b>	<b>230 373</b>	<b>100,00%</b>	
Achats consommés		(202 225)	-71,93%	(147 344)	-63,96%	
Charges du personnel		(20 266)	-7,21%	(19 131)	-8,30%	
Charges externes		(54 317)	-19,32%	(51 213)	-22,23%	
Impôts et taxes		(6 624)	-2,36%	(6 635)	-2,88%	
Dotations aux amortissements		(4 323)	-1,54%	(4 666)	-2,03%	Note n°5.16
Dotations aux provisions		(1 683)	-0,60%	(1 701)	-0,74%	Note n°5.16
Variation de stocks produits finis & en cours de production		(552)	-0,20%	2 429	1,05%	
Autres produits et charges d'exploitation		3 109	1,11%	3 632	1,58%	
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>(5 722)</b>	<b>-2,04%</b>	<b>5 743</b>	<b>2,49%</b>	
Autres produits et charges opérationnels		(29 274)	-10,41%	405	0,18%	Note n°3.1
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(34 996)</b>	<b>-12,45%</b>	<b>6 148</b>	<b>2,67%</b>	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 719	0,61%	582	0,25%	Note n°5.18
Coût de l'endettement financier brut		(3 725)	-1,32%	(3 640)	-1,58%	Note n°5.17
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(2 006)</b>	<b>-0,71%</b>	<b>(3 059)</b>	<b>-1,33%</b>	
Autres produits et charges financiers		1 200	0,43%	2 404	1,04%	Note n°5.19
Charge d'impôts		2 124	0,76%	(1 779)	-0,77%	Note n°5.20
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>		<b>(33 678)</b>	<b>-11,98%</b>	<b>3 714</b>	<b>1,61%</b>	
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(7)	0,00%	19	0,01%	
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>		<b>(33 685)</b>	<b>-11,98%</b>	<b>3 733</b>	<b>1,62%</b>	
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0		0		
<b>Résultat net</b>		<b>(33 685)</b>	<b>-11,98%</b>	<b>3 733</b>	<b>1,62%</b>	
Part du groupe		(31 903)		3 644		
Intérêts minoritaires		(1 782)		90		
<b>Résultat net part du groupe par action</b>		<b>(380,401 €)</b>		<b>43,448 €</b>		
<b>Résultat net dilué part du groupe par action</b>		<b>(380,401 €)</b>		<b>43,448 €</b>		Note n°5.15
<b>ETAT DU RESULTAT NET GLOBAL</b>		<b>31/12/2011</b>		<b>31/12/2010</b>		Réf. Note
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>(31 903)</b>		<b>3 644</b>		
Ecarts de conversion		0		0		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		0		0		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		0		0		
Réévaluation des immobilisations		(5)		(21)		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		0		0		
Quote-part des gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		0		0		
Impôts		0		0		
<b>Total des gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe</b>		<b>(5)</b>		<b>(21)</b>		
<b>Résultat net et gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part du groupe</b>		<b>(31 908)</b>		<b>3 622</b>		
Résultat net et gains & pertes comptabilisées directement en capitaux propres - part des minoritaires		(1 773)		111		
<b>Résultat net et gains &amp; pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>(33 681)</b>		<b>3 734</b>		

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Part du Groupe	Part des Minoritaires	Total
<b>Capitaux propres au 31/12/2009</b>	3 000	6 251	-	44 839	9 983	64 073	4 385	68 459
● Résultat 2010	-	-	-	3 644	-	3 644	90	3 733
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(21)	(21)	22	0
● Résultat global	-	-	-	3 644	(21)	3 622	111	3 734
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	(319)	-	(319)	(0)	(319)
● Variation de périmètre	-	-	-	(12)	-	(12)	1 099	1 087
● Autres variations	-	-	-	(2)	-	(2)	(33)	(35)
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b>	3 000	6 251	-	48 151	9 961	67 363	5 562	72 925
● Résultat 2011	-	-	-	(31 903)	-	(31 903)	(1 782)	(33 685)
● Gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(5)	(5)	9	4
● Résultat global	-	-	-	(31 903)	(5)	(31 908)	(1 773)	(33 681)
● Dividendes versés (hors groupe)	-	-	-	(159)	-	(159)	(0)	(160)
● Variation de périmètre	-	-	-	5	-	5	1 604	1 609
● Autres variations	-	-	-	(417)	-	(417)	(143)	(560)
<b>Capitaux propres au 31/12/2011</b>	3 000	6 251	-	15 677	9 956	34 885	5 250	40 134

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<b>DU RESULTAT A LA TRESORERIE</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Résultat net</b>	(33 678)	3 733
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	32 809	4 048
- Variation des impôts différés	(2 435)	514
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	(32)	(327)
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(3 336)</b>	<b>7 969</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(3 380)	(3 043)
Liaison Bilan		
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(6 716)</b>	<b>4 926</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations	(3 569)	(5 519)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	163	484
Evolution des prêts et autres immobilisations financières	(767)	788
Incidence des variations de périmètres	57	(2 504)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(4 116)</b>	<b>(6 752)</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(159)	(319)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(0)	(4)
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	0	2 530
Apport / Remboursement compte courant actionnaire	5 859	4 895
Emissions d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	2 168	7 603
Remboursements d'emprunts (hors crédit bail & location financière)	(5 552)	(5 385)
Remboursements d'emprunts (crédit bail & location financière)	(1 215)	(1 534)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>1 100</b>	<b>7 786</b>
Incidence des variations de cours des devises	0	0
<b>Variations de trésorerie ( A )</b>	<b>(9 732)</b>	<b>5 961</b>
Trésorerie d'ouverture ( B )	(25 614)	(31 574)
Trésorerie de clôture ( C )	(35 346)	(25 614)
<b>Ecart ( A - ( C - B )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
La trésorerie au 31 Décembre se décompose de la manière suivante :	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
Valeurs mobilières de placement	1 048	2 145
Disponibilités	31 097	21 969
Concours bancaires courants	(67 491)	(49 728)
<b>Total trésorerie ( a )</b>	<b>(35 346)</b>	<b>(25 614)</b>
L'endettement financier net au 31 Décembre est de :		
Endettement financier brut ( b )	(18 998)	(22 902)
<b>Endettement financier net ( a + b )</b>	<b>(54 344)</b>	<b>(48 516)</b>

**ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES**

**Arrêtés au 31 décembre 2011**

**SOMMAIRE :**

**1. Référentiel comptable**

**2. Principes comptables, méthodes d'évaluation et modalités de consolidation**

**3. Evénements postérieurs**

**3.1 Condamnation de la société par l'autorité de la concurrence**

**4. Périmètre de consolidation**

**5. Informations sur les comptes**

• **Bilan (ACTIF)**

- 5.1. Immobilisations incorporelles (valeurs brutes et amortissements)
  - 5.1.1. Immobilisations incorporelles – Mouvements de l'année
- 5.2. Immobilisations corporelles et immeubles de placement
  - 5.2.1. Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit bail
    - 5.2.1.1. Biens pris en location financière ou crédit bail – Mouvements de l'année
- 5.3. Autres actifs financiers
- 5.4. Actifs d'impôts différés
- 5.5. Stocks
- 5.6. Créances clients
- 5.7. Autres débiteurs
- 5.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

• **Bilan (PASSIF)**

- 5.9. Capitaux propres
  - 5.9.1. Capital social
  - 5.9.2. Réserves
- 5.10. Emprunts
- 5.11. Provisions pour pensions ou assimilés
- 5.12. Autres provisions non courantes
- 5.13. Passifs d'impôts différés
- 5.14. Autres créditeurs

• **Compte de résultat**

- 5.15. Résultat par action
- 5.16. Dotation aux amortissements et provisions
- 5.17. Coût de l'endettement financier net
- 5.18. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie
- 5.19. Autres produits et charges financiers
- 5.20. Charges d'impôts
  - 5.20.1 Impôts courants / Impôts différés
  - 5.20.2 Preuve d'impôt

**6. Autres informations**

- 6.1. Informations sociales
- 6.2. Frais de recherche
- 6.3. Engagements hors bilan
  - 6.3.1. Engagements financiers
  - 6.3.2. Autres engagements
- 6.4. Transactions avec des sociétés liées
- 6.5. Honoraires des commissaires aux comptes

**7. Compte de résultat par secteur d'activité**

## Note 1 : REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n°297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG sont établis au 31 décembre 2011 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration des GRANDS MOULINS DE STRASBOURG du 26 avril 2012 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Les nouvelles normes IFRS, interprétations et amendements, tels qu'adoptés par l'Union Européenne pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ont été appliquées par la Société et n'ont pas entraîné de changement significatif sur les modalités d'évaluation des actifs, passif, produits et charges.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2011 sont les suivants :

- IFRIC 19 - Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ;
- IAS 24 Révisée – Information relative aux parties liées ;
- Amendements à IFRIC 14 – Paiements d'avance d'exigences de financement minimal ;
- Amendements à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis (classement des instruments donnant aux porteurs le droit d'acquérir des instruments de capitaux propres de l'entité pour un montant fixe en devise : instruments de capitaux propres ou passifs financiers) ;

Certaines normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) ainsi que par l'Union Européenne, dont l'application obligatoire est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2011, n'ont pas donné lieu à une application anticipée par le Groupe. Cela concerne essentiellement les normes suivantes :

- Amendements à IFRS 7 – Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers ;
- Amendements à IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global ;

Les comptes sont présentés en milliers d'Euros.

## Note 2 : PRINCIPES COMPTABLES

### 2.1. REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale, même si le pourcentage de détention est inférieur à 50%. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise de manière à tirer avantage de ses activités.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que les sociétés en participation, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient un pourcentage de droits de vote supérieur ou égal à 20 %. Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ».

La liste des entités consolidées est présentée en 4.1. Certaines sociétés ne sont pas consolidées pour des raisons développées en 4.2.

## **2.2. ECARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition sont égaux à la différence constatée à la date d'acquisition entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Les fonds de commerce et écarts d'acquisition acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, dont la durée de consommation des avantages économiques futurs n'est pas déterminable, ne sont pas amortis. En revanche, conformément à la norme IAS 36 révisée, ils sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § «dépréciations d'actifs»). Lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence. La valeur actuelle est estimée en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée.

## **2.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées :

1. des droits de mouture et contingents
2. de rachat de clientèle et fonds de commerce
3. de logiciels utilisés par le groupe, enregistrés au coût d'acquisition et amortis sur douze mois selon le mode linéaire.

### **➤ droits de mouture**

La création des contingents de droits de mouture remonte à l'année 1936. A ce moment la répartition entre les moulins a été réalisée en fonction de l'écrasement réel de chacun des moulins à cette époque. La production de farines en France est subordonnée à la détention de droits de mouture. La commercialisation hors de France de farines produites en France est libre.

Au 31 décembre 2011, le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est propriétaire de 4.247.591 quintaux, valeur identique à celle du 31 décembre 2010.

La mise en œuvre de la norme IAS-38 permet la revalorisation des droits de mouture à la juste valeur dans la mesure où il est établi qu'il existe un marché actif.

Les principales caractéristiques d'un marché actif, telles que rappelées par la norme, sont les suivantes :

- L'homogénéité des biens ou éléments échangés sur ce marché ;
- La possibilité d'identifier facilement les acheteurs et les vendeurs ;
- Un accès à l'information sur les prix des transactions.

Notre analyse du marché des droits de mouture nous conduisait à considérer l'existence d'un marché actif jusqu'au 30 juin 2009.

Depuis cette date, et pour l'arrêté des comptes 2011, l'impossibilité de se référer à une valeur de marché pertinente se matérialisant par la persistance des écarts de prix entre les valeurs fournies par l'ANMF et les valeurs obtenues des courtiers ou constatées à l'occasion d'opérations réalisées par des moulins du groupe, nous a amené à considérer qu'il n'existait plus de marché actif au sens de la norme IAS 38.

En conséquence et conformément aux prescriptions du paragraphe 82 de la norme IAS 38, la juste valeur ne pouvant plus être déterminée par référence à un marché actif, la valeur comptable des droits de mouture est maintenue à son montant réévalué à la date de la dernière réévaluation faite par référence à un marché actif.

Par ailleurs, les éventuelles acquisitions de droits de mouture réalisées par les sociétés du groupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont valorisées, à leur prix d'acquisition.

Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS	Droits de mouture revalorisés à la juste valeur	Droits de mouture réévalués lors d'affectation d'écarts d'acquisition		TOTAL
		Antérieurs à 2011	2011	
* Valeur comptable dans les comptes sociaux	6 890	3 676	0	10 566
* Plus values valorisées lors des affectations des écarts d'acquisition		1 516	0	
* Revalorisation à la valeur moyenne (source ANMF)	7 623			
Valeur des droits de mouture dans les comptes consolidés IFRS	14 512	5 192	0	
Après application des % d'intérêts	14 028	(a)	(a)	

## 2.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées de bâtiments industriels et de stockage, de matériels de production destinés à la fabrication de farine, de malt, de beurre de cacahuètes et de moyens de production. Les immobilisations financées par crédit-bail ou location financement sont comptabilisées à l'actif.

Les amortissements sont déterminés sur la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité, estimées à partir de la livraison à neuf, sont les suivantes :

POSTES	DUREE	MODE
Immeubles d'habitation	50 ans	Linéaire
Bâtiments industriels	20 ans	Linéaire
Matériel et outillage	5 à 15 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel et mobilier	10 à 5 ans	Linéaire
Matériel électronique	3 ans	Linéaire
Emballages récupérables	5 ans	Linéaire

## **2.5. IMMEUBLES DE PLACEMENT**

Le groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG possède à son actif plusieurs immeubles de placement dont la valeur nette comptable figure dans les comptes sociaux pour un montant total de 130.971 € au 31/12/2011. Dans le cadre de l'application de la norme IAS-40, il a été procédé à une réévaluation de ces biens.

<b>Etat de passage des comptes sociaux aux comptes IFRS</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>COMPTES SOCIAUX</b>		
* Valeur historique après amortissements	131	145
<b>RETRAITEMENT</b>		
* Ecart de réévaluation	1 223	1 209
<b>COMPTES CONSOLIDES IFRS</b>		
* Valeur au bilan consolidé IFRS	1 354	1 354

La valeur brute des immeubles au 31/12/2011 a été calculée sur la base des loyers perçus par les sociétés du groupe GRANDS MOULINS DE STRASBOURG à laquelle a été appliqué un taux de rendement de 5%.

Conformément aux usages, une décote de 20% est venue grever la valeur brute des immeubles de placement au titre de l'occupation. Les amortissements enregistrés dans les comptes sociaux ont été annulés conformément à la norme IAS-40. Les valeurs des immeubles ainsi calculées au 31/12/2011 ont été reprises à l'identique depuis 2004.

## **2.6. CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT**

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens utilisés dans le cadre des contrats de location sont immobilisés à leur juste valeur, en contrepartie d'une dette financière, lorsque ces contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les paiements des loyers sont ventilés entre la charge financière (enregistrée au poste « coût de l'endettement financier net ») et l'amortissement de la dette.

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis selon les mêmes durées que les biens, de catégorie identique, acquis en propre.

## **2.7. DEPRECIATION DES ACTIFS**

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

En pratique, chaque filiale fonctionnant avec des moyens autonomes, générant des flux indépendants de ceux d'autres entités du groupe, chacune d'entre elle a été considérée comme représentant une UGT. C'est en particulier le cas pour ce qui concerne les filiales meunières détenues, chacune d'entre elle correspondant globalement à une ligne de production spécifique.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Compte tenu de la nature des UGT retenues, la juste valeur a toujours été considérée comme représentant la valeur recouvrable des UGT.

A ce jour, aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'a été constatée dans les comptes consolidés.

La norme IAS-36 prescrit de s'assurer que la valeur nette comptable des actifs non courants n'excède pas leur valeur recouvrable. Cette vérification a lieu systématiquement une fois par an pour les éléments incorporels

possédant un marché actif. Elle est effectuée pour les autres actifs non courants lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

## **2.8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres représentatifs de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition (ou leur valeur réévaluée en ce qui concerne les titres détenus par la société mère), puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat.

Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est la valeur de marché.

Cependant, les participations ont été conservées à l'actif du bilan consolidé pour leurs valeurs historiques. C'est le cas notamment des participations dans les sociétés du groupe NEUHAUSER, BOULANGERIE NEUHAUSER et NEUHAUSER FINANCIERE SA, valorisées pour respectivement 1.633.897 € et 4.096.842 €. En effet, en l'absence d'un marché organisé des actions de ces sociétés, en l'absence d'informations sur l'existence d'éventuelles plus ou moins values latentes existantes sur les actifs de ces filiales et devant la difficulté à retenir une méthodes de valorisation pertinente pour estimer leurs valeurs, il nous a paru plus pertinent et plus prudent de conserver les valeurs historiques.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

## **2.9. STOCKS**

Les stocks sont constitués de matières consommables, produits finis, emballages et marchandises. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée en stock tient compte des rabais, remises, ristournes ainsi que de l'escompte obtenu sur les règlements.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. L'éventuel coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur brute, telle que définie ci-dessus, ne peut pas être réalisée, une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée pour un montant égal à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

Les coûts logistiques inclus dans la valorisation des stocks n'ont pas été retraités car leur impact est non significatif.

## **2.10. CREANCES CLIENTS**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises non couvertes sont converties au taux de clôture. Les provisions pour dépréciation des créances sont évaluées individuellement en fonction du risque encouru de non recouvrement.

## **2.11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET INTÉGRATION FISCALE**

### **2.11.1. Impôts sur les bénéfiques**

La charge d'impôt sur les bénéfiques correspond, d'une part à l'impôt à payer au titre de l'exercice et d'autre part, aux impôts différés. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il existe un décalage temporaire entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En présence de déficits fiscaux ou de décalages temporaires susceptibles d'engendrer des allègements de charges d'impôt, l'impôt différé est constaté lorsque sa réalisation est probable.

### **2.11.2. Intégration fiscale**

La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG est la société mère d'un groupe ayant opté pour l'application des dispositions relatives à l'intégration fiscale.

#### **a. Périmètre d'intégration fiscale**

Le périmètre d'intégration est composé des sociétés suivantes :

- GRANDS MOULINS DE STRASBOURG S.A.
- EUREXPAN S.A.
- GMS ALIMENTAIRE EURL
- GMS NEGOCE ALIMENTAIRE EURL
- GMS MEUNERIE S.A.S.
- GM AUBRY S.A.S

#### **b. Modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés assis sur le résultat d'ensemble du groupe.**

Pour les sociétés GMS Alimentaire EURL, GMS Négoce Alimentaire EURL, GMS Meunerie S.A.S, GM Aubry S.A.S :

Les filiales versent à la société Grands Moulins de Strasbourg à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement.

Toutefois, pour la détermination de sa contribution d'impôt telle que définie à l'alinéa ci-dessus, les filiales ne seront pas autorisées à tenir compte des déficits et moins-values à long terme antérieurs qu'elles auraient pu dégager depuis leur entrée dans le périmètre d'intégration formé par la société Grands Moulins de Strasbourg.

Par ailleurs, ces déficits et moins-values à long terme ne donneront naissance à aucune créance des filiales sur la société Grands Moulins de Strasbourg, même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

Pour la société Eurexpan SA :

La société Eurexpan versera à la société Grands Moulins de Strasbourg, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat et / ou sa plus value nette à long terme de l'exercice si elle était imposée distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont elles auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

A la clôture d'un exercice déficitaire, les sociétés filiales ne seraient titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère du groupe, pas même dans le cas où cette dernière se serait constituée une créance sur le trésor en optant pour le report en arrière du déficit d'ensemble.

## **2.12. RESULTAT PAR ACTION**

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé divisé par le nombre d'actions composant le capital social.

### **2.13. IMPOTS DIFFERES**

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les éventuels reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

En outre, le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du report variable). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Pour l'arrêté au 31 décembre 2011 les impôts différés ont été calculés, pour les sociétés françaises, au taux de 33,33 %, identique à celui de l'exercice précédent.

Le calcul des impositions différées pour les sociétés françaises ne prend pas en compte la contribution sociale de 3,3% applicable aux exercices clos à partir du 1er janvier 2000 aux entreprises dont l'impôt sur les sociétés excède 763 000 Euros.

Pour les sociétés allemandes, le taux d'imposition applicable aux résultats de 2011 est de 30 %, inchangé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Les actifs et passifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **2.14 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS**

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation probable du Groupe, résultat d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et dont le montant peut être raisonnablement évalué. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie de ressources ne sont pas fixés avec précision.

Au cas où la perte ou le passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

### **2.15 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Les avantages post emploi à prestations définies consentis par le groupe sont constitués par les indemnités de fin de carrière versées au moment du départ du salarié à la retraite en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire annuel. Ces indemnités sont comptabilisées conformément aux normes IAS-19 et IAS-26 au passif au fur et à mesure de l'acquisition des droits en utilisant la méthode actuarielle appliquée à une estimation des salaires au moment du versement des indemnités. La juste valeur des fonds cantonnés auprès de fonds d'assurance pour couvrir la dette est déduite du passif.

### **2.16. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

L'utilisation par le Groupe d'instruments dérivés tels que des swaps de taux ou autres contrats à terme équivalents, a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Ces instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont comptabilisées en résultat sauf pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable) pour lesquelles les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Les éléments financiers couverts par des instruments dérivés suivent la comptabilité de couverture qui peut être de deux types :

- Couverture de juste valeur (fair value hedge)
- Couverture de flux futurs (cash flow hedge)

Dans le cas d'une couverture de juste valeur (fair value hedge), le passif financier sous-jacent à l'instrument dérivé est revalorisé au bilan au titre du risque couvert (risque lié à la fluctuation des taux d'intérêts).

Ses variations de valeur sont enregistrées en résultat (en charges financières) et compensent les variations de valeur de l'instrument financier dérivé affecté au sous-jacent à hauteur de la partie couverte.

Dans le cas d'une couverture de flux futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat (autres profits/pertes opérationnels).

### **Couverture de taux d'intérêt (Fair value hedge)**

Il a été souscrit un contrat de couverture de taux d'intérêt (Swap) sur l'Euribor 3 mois, pour un montant de 10.000 K€ permettant à la société de se garantir un taux maximum d'intérêt de 3,85 %. La valeur de marché de cet instrument financier au 31 décembre 2011 est de - 486 K€. Ce montant a été enregistré en dettes financières.

### **2.17. DIVIDENDES PROPOSES**

Le Conseil d'Administration du 26 Avril 2012 propose de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2011.

### **2.18 TRAITEMENT DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE (CVAE)**

La CVAE a été considérée par le groupe comme une charge opérationnelle, la valeur ajoutée étant elle-même plus directement liée au chiffre d'affaires qu'au résultat

### **2.19 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

Conformément à la norme IAS 7 « Etat des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

## **Note 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS**

### **3.1. CONDAMNATION DE LA SOCIETE PAR L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE**

#### **3.1.1. Rappel des faits**

En date du 15 février 2010, l'Autorité de la Concurrence a notifié des griefs à votre société, estimant qu'elle avait pris part à des pratiques anticoncurrentielles sur le marché de la vente de farine en sachets.

Votre société a fermement contesté l'ensemble des griefs, tant dans ses mémoires en réponse aux services d'instruction que lors de l'audience des 10 et 11 octobre 2011 devant le collège de l'Autorité. Cette position était

confortée par les observations présentées par le Commissaire du Gouvernement aux différentes étapes de la procédure et par l'unanimité des contestations élevées par les meuniers français mis en cause.

L'Autorité de la Concurrence n'a pas fait droit aux contestations soulevées et, par une décision du 13 mars 2012, a lourdement condamné le secteur de la meunerie. Votre société s'est ainsi vue infliger une sanction d'un montant de 28.820 K€ aux motifs :

- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à limiter les importations de farine en sachet de l'Allemagne vers la France ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue à la grande et moyenne distribution en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit ;
- Qu'elle aurait participé à une entente anticoncurrentielle visant à fixer le prix de la farine en sachets vendue aux enseignes du hard discount en France, à répartir les clients et à limiter la production de ce produit.

Cette sanction pécuniaire est assortie d'une injonction de publication d'un résumé de la décision dans le journal Le Figaro et dans le magazine LSA.

Votre société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel de la décision de l'Autorité par une déclaration déposée le 16 avril 2012 auprès du greffe de la Cour d'Appel de Paris. Ce recours n'étant pas suspensif, des discussions ont été entamées avec la Direction Régionale des Finances Publiques de Paris en vue d'obtenir un étalement du recouvrement de la sanction compatible avec les capacités de trésorerie de votre société. L'introduction d'une demande de sursis auprès de la Cour d'Appel est également envisagée.

### **3.1.2. Traitement comptable**

Au 31 décembre 2010, aucune provision n'avait été constatée dans les comptes de la société, le fait que l'entreprise ait à effectuer une sortie de ressources restant improbable, tant dans son principe que dans son montant.

La décision de l'Autorité de la Concurrence du 13 mars 2012 étant frappée d'appel, une sortie de ressources demeure incertaine. Néanmoins, en application de l'avis n°00-01 du CNC, votre société a opté pour la comptabilisation d'un passif. A défaut d'une estimation fiable du niveau final de la sanction qui pourrait être prononcé à l'encontre de la société suite à l'appel, la société a retenu le montant provisoire de l'amende pour l'enregistrement dans ses comptes.

Votre société rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

### **3.1.3. Conséquences en termes de continuité d'exploitation**

La société a continué à appliquer les conventions générales comptables, et notamment le principe de continuité d'exploitation. Les condamnations de l'Autorité de la Concurrence sont mises en recouvrement sans attendre la décision d'un recours éventuel. A ce jour, aucun avis de mise en recouvrement n'a encore été notifié. Toutefois, les contacts d'ores et déjà pris par la société avec les services de recouvrement laissent à penser qu'un étalement, voire un sursis au paiement est possible.

Si la condamnation devait être confirmée en appel, la société se verrait dans l'obligation de céder un certain nombre d'actifs non stratégiques et/ou hors exploitation pour dégager le financement nécessaire au paiement de l'amende. Ce financement pourrait partiellement être assuré par des crédits bancaires.

Nos partenaires financiers habituels nous ont assuré de leur soutien en maintenant les lignes de crédit à court-terme et en ne demandant pas l'application des covenants en cours.

## Note 4 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

### 4.1. LISTE DES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Entreprise détenue	Siège	N° SIREN	Intérêt groupe	Intégration	Méthode (*)
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	Strasbourg (67)	552 095 598	100,00%	100,000%	IG
EUREXPAN	Strasbourg (67)	582 053 377	98,85%	100,000%	IG
FARINVEST	Strasbourg (67)	493 754 782	70,00%	100,000%	IG
GMS MEUNERIE	Strasbourg (67)	428 176 572	100,00%	100,000%	IG
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 945 701	95,08%	100,000%	IG
GMS ALIMENTAIRE	Strasbourg (67)	420 946 931	100,00%	100,000%	IG
GRANDS MOULINS AUBRY	Toul (54)	331 901 520	99,99%	100,000%	IG
RHEINTAL MÜHLE GmbH	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
MÜHLENWERKE Gbr	Stutensee (Allemagne)		100,00%	100,000%	IG
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	Freiburg-Walterhofen (Allemagne)		51,00%	100,000%	IG
LÖFFEL LOGISTIK GmbH	Merdingen (Allemagne)		45,90%	100,000%	IG
REISS-MÜHLE GmbH	Lörrach (Allemagne)		51,00%	100,000%	IG
SCI PORT DU RHIN	Strasbourg (67)	778 842 179	100,00%	100,000%	IG
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	Strasbourg (67)	348 350 257	50,00%	50,000%	IP
BACH MUHLE	Thann (68)	947 150 207	25,00%	25,000%	ME
LES MEULES DES FLANDRES	Vitry en Artois (62)	504 718 529	33,33%	33,333%	IP
S.M.D. PARTICIPATIONS	Chambly (60)	421 095 076	67,04%	100,000%	IG
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	Champagné (72)	326 152 337	67,04%	100,000%	IG
LA FOURNEE DU BOULANGER	Champagné (72)	517 911 343	67,04%	100,000%	IG
FARINES TRANS OUEST	Champagné (72)	522 895 648	33,52%	50,000%	ME
MOULINS DELIGNE	Chambly (60)	695 680 249	67,04%	100,000%	IG
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	Bretigny sur Orge (91)	481 485 464	33,52%	50,000%	ME
DBP ILE DE FRANCE	Bretigny sur Orge (91)	521 192 302	53,63%	100,000%	IG
SCI AVENIR	Chambly (60)	420 967 234	67,04%	100,000%	IG
MOULINS BROCHET	Martigné Ferchaud (35)	343 087 565	23,46%	35,000%	IP
SCI LA FORGE	Martigné Ferchaud (35)	352 529 614	25,64%	38,250%	IP
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	419 412 705	37,99%	56,670%	IP
SCI LES BELLES OUVRIERES	Clermont Créans (72)	333 613 370	38,72%	57,750%	IP
LES MOULINS PYRENEENS	Saverdun (09)	493 077 937	33,52%	33,520%	IP
LA TOULOUSAINNE DES FARINES	Sallèles d'Aude (11)	398 300 285	33,51%	33,514%	IP
MINOTERIE MERCIER CAPLA	Saverdun (09)	936 080 332	26,09%	26,085%	IP
DISTRIBUTION BOULANGERIE PATISSERIE	Saverdun (09)	413 889 882	14,77%	14,765%	IP

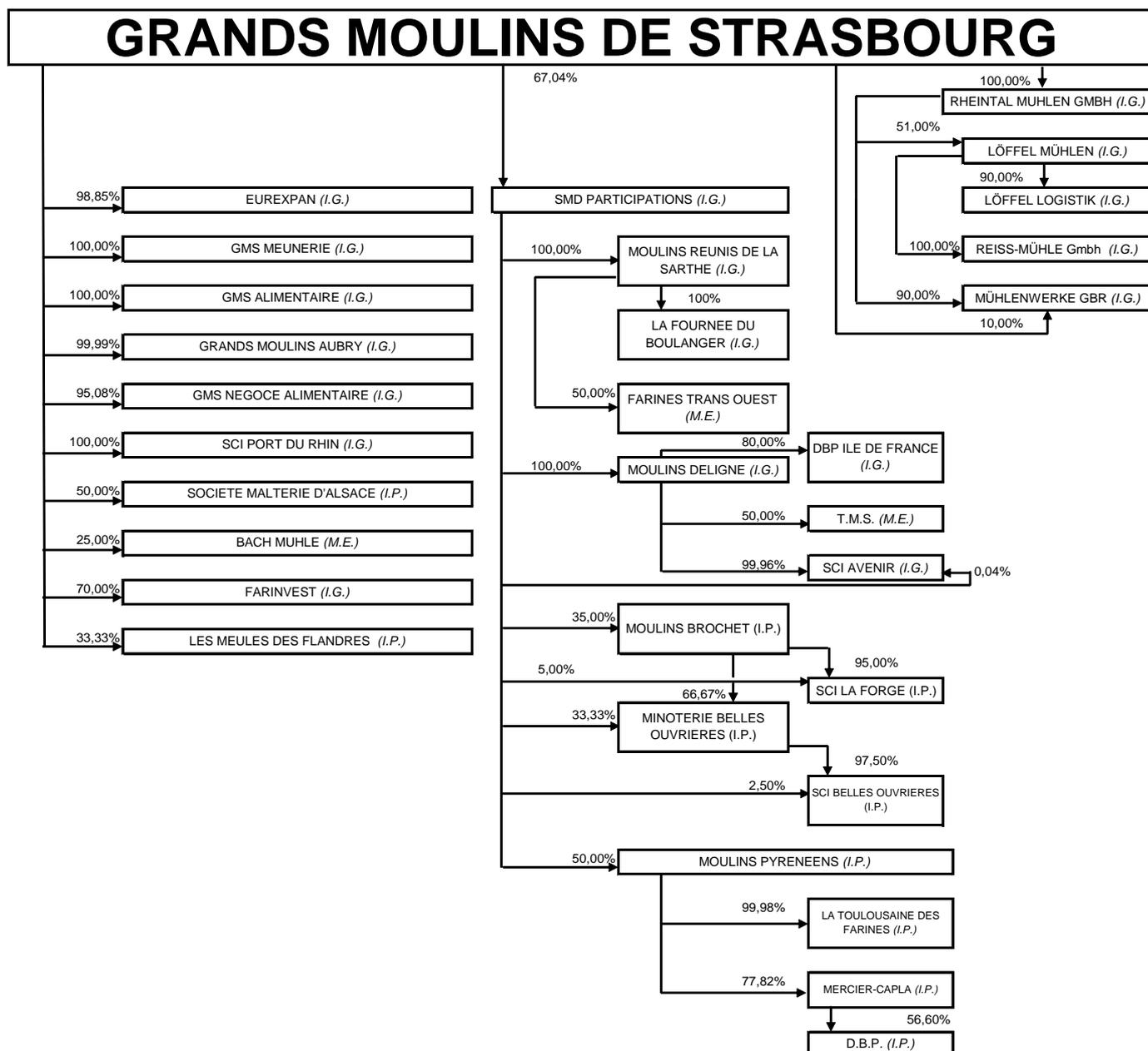
(\*) I.G. : Intégration globale - I.P. : Intégration proportionnelle - M.E. : Mise en équivalence

### 4.2. SOCIETES NON COMPRISES DANS LE PERIMETRE

Les sociétés suivantes n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en 2011 car elles ne représentent qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle de l'ensemble consolidé.

- S.A. SOFRACAL ayant son siège social 61 avenue d'Iéna à 75116 PARIS détenue à hauteur de 13,79 % par la S.A. EUREXPAN. Cette société est également exclue du périmètre du groupe en raison de l'absence de contrôle exercé par le groupe, SOFRACAL étant détenue à plus de 80 % par une autre société.
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD ayant son siège social 1 Place Henry Levy 67000 STRASBOURG détenue à hauteur de 50 % par la S.A. GRANDS MOULINS DE STRASBOURG.

### 4.3. ORGANIGRAMME DU PERIMETRE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2011



### 4.4. CHANGEMENTS INTERVENUS EN 2011

Aucun changement de périmètre n'a eu lieu au cours de l'année 2011

A la suite d'une augmentation de capital de la société SMD PARTICIPATIONS à laquelle a participé la société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG, le pourcentage d'intérêt dans le groupe SMD PARTICIPATIONS est passé de 68,68 % à 67,04%.

## BILAN ACTIF

### 5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amort. Provisions	Net	Brut	Amort. Provisions	Net
Frais d'établissement	77	35	41	77	36	41
Frais recherche & développement	0	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences	1 207	1 114	93	1 190	1 048	142
Fonds comm. & autres imm. inc.	8 851	617	8 235	8 863	550	8 313
Droits de mouture & contingents	14 028	0	14 028	14 033	0	14 033
<b>Total</b>	<b>24 163</b>	<b>1 766</b>	<b>22 397</b>	<b>24 164</b>	<b>1 634</b>	<b>22 530</b>

#### 5.1.1. Immobilisations incorporelles – Mouvements de l'année

	Augmentations	Diminutions
Frais d'établissement	0	1
Frais de recherche et développement	0	0
Concessions, brevets, licences	27	10
Fonds commercial & autres immo. incorp,	0	1
Droits de mouture & contingents	0	16
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>28</b>

### 5.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENTS

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Terrains	3 005	344	2 661	2 993	305	2 688
Constructions	27 283	19 425	7 858	26 906	18 659	8 247
Installations techniques	56 017	37 197	18 821	52 657	34 701	17 956
Autres	8 249	4 541	3 708	8 462	4 675	3 787
En cours	468	40	427	577	40	536
<b>Total</b>	<b>95 022</b>	<b>61 547</b>	<b>33 475</b>	<b>91 595</b>	<b>58 380</b>	<b>33 214</b>

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût historique d'acquisition augmenté le cas échéant de frais accessoires. La valeur des immobilisations acquises en devises a été convertie au cours de douane du mois de l'opération.

Conformément à la réglementation comptable les escomptes sont déduits directement de la valeur brute des immobilisations.

Le montant des biens inscrits dans les immobilisations ci-dessus faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'une location financière se décompose comme suit :

### 5.2.1. Immobilisations corporelles – Biens pris en location financière ou crédit bail

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Amortiss. provisions	Net	Brut	Amortiss. provisions	Net
Terrains	152	0	152	152	0	152
Constructions	1 714	793	921	1 714	720	994
Matériel et outillage	10 850	7 183	3 667	10 202	6 615	3 586
Autres imm. corporelles	2 631	1 291	1 340	3 329	1 815	1 514
<b>Total</b>	<b>15 347</b>	<b>9 267</b>	<b>6 080</b>	<b>15 397</b>	<b>9 150</b>	<b>6 247</b>

Certains contrats de crédit-bail mobilier ou de longue durée n'ont pas été retraités car ils ne représentent pas une importance significative à l'échelle de l'ensemble consolidé.

#### 5.2.1.1. Mouvements de l'année des biens pris en location financière ou crédit bail

	Variation de périmètre	Virement poste à poste	Augmentations	Diminutions
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques	(2)	579	113	42
Autres immobilisations corporelles	(11)	(579)	633	741
En cours	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>(13)</b>	<b>0</b>	<b>746</b>	<b>783</b>

### 5.3. AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0	0	0
Titres de participation (a)	8 123	829	7 295	8 129	823	7 307
Participations mises en équivalence (b)	205	0	205	212	0	212
Créances sur participations	3 219	287	2 932	2 421	287	2 135
Autres titres immobilisés	199	29	169	197	0	197
Prêts (c)	11 609	1 708	9 900	16 580	1 845	14 735
Fonds de garantie, dépôts & cautionnements	352	88	264	385	52	332
<b>Total</b>	<b>23 706</b>	<b>2 941</b>	<b>20 765</b>	<b>27 925</b>	<b>3 007</b>	<b>24 919</b>

a) Détail du poste "Titres disponibles à la vente"

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<b><u>EUREXPAN</u></b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>52</b>
● SOFRACAL - Strasbourg	38	0	38	38	0	38
● KANSOUN - Luanda / Angola	14	0	14	14	0	14
<b><u>FARINVEST</u></b>	<b>335</b>	<b>(335)</b>	<b>0</b>	<b>335</b>	<b>(335)</b>	<b>0</b>
● SNGB - Burkina faso	335	(335)	0	335	(335)	0
<b><u>GRANDS MOULINS DE STRASBOURG</u></b>	<b>6 994</b>	<b>(455)</b>	<b>6 539</b>	<b>6 994</b>	<b>(455)</b>	<b>6 539</b>
● ADVENS Paris	0	0	0	0	0	0
● AU BON PAIN DE FRANCE	267	(267)	0	267	(267)	0
● BANETTE S.A.S. – Briare	157	0	157	157	0	157
● NEUHAUSER FINANCIERE S.A. - Folschviller	4 097	0	4 097	4 097	0	4 097
● NEUHAUSER BOULANGERIE S.A. - Folschviller (mise en équivalence)	1 893	0	1 893	1 893	0	1 893
● NEUHAUSER S.A. Boulangerie- Folschviller	222	0	222	222	0	222
● SUTTGARTER BACKERMUHLEN GmbH & Co - Stuttgart	175	(175)	0	175	(175)	0
● SUTTGARTER BACKERMUHLEN Verwaltung - Stuttgart	13	(13)	0	13	(13)	0
● STE MEUNERIE ET AVICOLE DU GABON - Libreville	4	0	4	4	0	4
● LE FOURNIL VOSGIEN. - Pierrel	9	0	9	9	0	9
● Affectation écart acquisition LTF	55	0	55	55	0	55
● SCI IMMOBILIERE DU SUD	100	0	100	100	0	100
<b><u>GMS MEUNERIE</u></b>	<b>157</b>	<b>0</b>	<b>157</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>150</b>
● MOULIN DECOLLOGNE Précý sur Marne	150	0	150	150	0	150
● MOULIN DECOLLOGNE Précý sur Marne	7	0	7	0	0	0
<b><u>LA TOULOUSAIN DES FARINES</u></b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>
● DIVERS	8	0	8	8	0	8
<b><u>LES MOULINS PYRENEENS</u></b>	<b>503</b>	<b>0</b>	<b>503</b>	<b>515</b>	<b>0</b>	<b>515</b>
● DIJON CEREALES MEUNERIE	503	0	503	515	0	515
<b><u>MINOTERIE MERCIER CAPLA</u></b>	<b>41</b>	<b>(13)</b>	<b>29</b>	<b>43</b>	<b>(7)</b>	<b>36</b>
● HYDRO - Saverdun	29	0	29	29	0	29
● DIVERS	13	(13)	0	13	(7)	6
<b><u>MOULINS DELIGNE</u></b>	<b>32</b>	<b>(26)</b>	<b>7</b>	<b>32</b>	<b>(26)</b>	<b>7</b>
● SOFILEVAIN - Bornel	21	(21)	0	21	(21)	0
● SOFILEVAIN - Robert Pierre	5	(5)	0	5	(5)	0
● CREDIT COOPERATIF	6	0	6	6	0	6
● CREDIT AGRICOLE	1	0	1	1	0	1
<b>Total</b>	<b>8 123</b>	<b>(829)</b>	<b>7 295</b>	<b>8 129</b>	<b>(823)</b>	<b>7 307</b>

Les titres Boulangerie Neuhauser pour un montant de mise en équivalence de 1 893 000 € correspondent à la valeur de sortie de consolidation à la date du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

## b) Détail du poste "Participations par mise en équivalence"

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
<b>GRANDS MOULINS DE STRASBOURG</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>32</b>
• BACH MUHLE	4	0	4	32	0	32
<b>MOULINS DELIGNE</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>136</b>	<b>128</b>	<b>0</b>	<b>128</b>
• TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	136	0	136	128	0	128
<b>MOULINS REUNIS DE LA SARTHE</b>	<b>65</b>	<b>0</b>	<b>65</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>52</b>
• FARINE TRANS OUEST	65	0	65	52	0	52
<b>Total</b>	<b>205</b>	<b>0</b>	<b>205</b>	<b>212</b>	<b>0</b>	<b>212</b>

## c) Note sur le poste « prêts »

Cette rubrique comprend les prêts, avec ou sans intérêts accordés par la société mère et ses filiales les Moulins Réunis de la Sarthe, Rheintal Mühlen, GMS Meunerie, Grands Moulins Aubry, Moulin Deligne, La Toulousaine des Farines et Minoteries Mercier Capla à leur clientèle « boulangerie » servant à financer, soit des chambres à farines, soit de nouvelles installations, soit des agencements.

L'octroi de prêts est autorisé par l'article 12-1° de la loi bancaire prévoyant qu'une entreprise peut dans l'exercice de son activité professionnelle consentir à ses contractants des crédits commerciaux dès lors que ces opérations, sans être affectées à la couverture d'une vente précise, constituent le complément indispensable d'un contrat commercial.

## 5.4. ACTIFS IMPOTS DIFFERES

	31/12/2011	31/12/2010
Créances liées aux retraitements	(216)	695
Créances liées aux différences temporaires	3 292	921
<b>Total</b>	<b>3 076</b>	<b>1 616</b>

Au 31.12.2011, les impôts différés actifs constatés au titre des déficits reportés en avant sont les suivants :

sociétés	31/12/2011	
	Déficits activés	Impôt différé actif
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	1 995	665
DBP ILE DE FRANCE	375	125
LÖFFEL MÜHLEN	972	292
MINOTERIE MERCIER CAPLA	461	154
MOULINS DELIGNE	1 891	630
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	3 780	1 260
AUTRES	474	158
<b>Total</b>	<b>9 948</b>	<b>3 283</b>

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les perspectives de bénéfices imposables sont les suivants :

- L'évolution du prix du blé laisse présager un rétablissement des marges et donc de la rentabilité des structures.
- Les perspectives commerciales pour les exercices 2012 et suivants sont favorables.
- L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés est limité à 3 ans même si les perspectives de résultats positifs sont favorables au-delà de cette période.

## 5.5. STOCKS

	31/12/2011			31/12/2010		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	13 150	25	13 125	10 472	7	10 465
En cours de production	344	0	344	246	0	246
Produits intermédiaires & finis	7 340	0	7 340	7 188	4	7 184
Marchandises	1 105	0	1 105	2 226	0	2 226
<b>Total</b>	<b>21 938</b>	<b>25</b>	<b>21 913</b>	<b>20 132</b>	<b>11</b>	<b>20 121</b>

## 5.6. CREANCES CLIENTS

31/12/2011			31/12/2010		
Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
89 088	5 518	83 570	76 734	6 296	70 438

## 5.7. AUTRES DEBITEURS

	31/12/2011	31/12/2010
	Avances et acomptes sur commandes	4
Autres créances	9 145	7 188
Ecart de conversion actif	0	0
Charges constatées d'avance	933	612
Charges à répartir	0	0
<b>Total</b>	<b>10 082</b>	<b>7 810</b>

## 5.8. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2011	31/12/2010
	Sicav monétaires	0
Titres placement & bons côtés	1 048	2 145
Autres valeurs mobilières	0	0
Disponibilités	31 097	21 969
<b>Total</b>	<b>32 145</b>	<b>24 114</b>

Le groupe a mis en place avec plusieurs de ses partenaires financiers une centralisation de trésorerie pour les sociétés détenues à plus de 95% par GRANDS MOULINS DE STRASBOURG. Cela conduit à constater des soldes de trésorerie positifs au niveau de certaines entités.

## **BILAN PASSIF**

### **5.9. CAPITAUX PROPRES**

#### **5.9.1. Capital social**

Le capital social est de 3.000.000 €uros. Il est constitué de 83 867 actions, de même catégorie et de même valeur nominale. Il est entièrement libéré.

La répartition du capital social est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions au 31/12/2011	% de capital au 31/12/2011	% de droits de votes au 31/12/2011	Nombre d'actions au 31/12/2010	% de capital au 31/12/2010	% de droits de votes au 31/12/2010
SOFRACAL	51 299	61,17%	61,17%	51 299	61,17%	61,17%
MOULINS SOUFFLET	25 781	30,74%	30,74%	25 781	30,74%	30,74%
Famille LEARY (a)	4 355	5,19%	5,19%	4 355	5,19%	5,19%
Public	2 432	2,90%	2,90%	2 432	2,90%	2,90%
<b>Total</b>	<b>83 867</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>83 867</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

(a) Les 4355 actions détenues par la famille LEARY, font l'objet du démembrement de propriété suivant :

- Famille LEARY : Nue-propriété des 4355 actions
- SOFRACAL : Usufruit des 4355 actions

Les droits de vote attachés à ces actions sont exercés suivant les dispositions statutaires relatives aux actions dont la propriété est démembrée.

#### **5.9.2. Réserves**

Avant affectation du résultat, l'ensemble des réserves et résultat part de groupe, se décompose comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
<b>Primes liées au capital :</b>		
- Prime d'émission	0	0
- Prime de fusion	5 951	5 951
<b>Ecart de réévaluation</b>		
- Réévaluations légales	1 035	1 035
- Droits de mouture	7 778	7 783
- Immeubles de placement	1 144	1 144
<b>Réserves</b>		
- Réserve légale	300	300
- Réserves statutaires ou contractuelles	13 506	9 726
- Réserves réglementées	0	0
- Autres réserves	24 550	24 550
- Réserve du groupe	9 522	10 229
- Report à nouveau	2	2
<b>Résultat groupe</b>	(31 903)	3 644
<b>Total</b>	<b>31 885</b>	<b>64 363</b>

## 5.10. EMPRUNTS

Nature	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>Part à long terme des emprunts portant intérêts :</u></b>		
Auprès d'établissement de crédit	10 461	12 396
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	2 325	2 723
Divers	0	0
<b>Total</b>	<b>12 786</b>	<b>15 119</b>
<b><u>Part à court terme des emprunts portant intérêts :</u></b>		
Auprès d'établissement de crédit	5 079	6 572
Auprès d'établissement de crédit (loc. & C.B.)	1 131	1 208
Concours bancaires	67 491	49 728
Divers	3	3
<b>Total</b>	<b>73 704</b>	<b>57 511</b>

### **Instruments financiers**

La valeur de marché du contrat de couverture de taux d'intérêts (Swap) mentionné au § 2.15 a fait l'objet d'une comptabilisation au niveau du poste emprunts pour un montant de 486 K€.

### **Garanties données**

- a) Nantissement de 73.570 actions de la société DIJON CEREALES MEUNERIE en garantie du remboursement d'un emprunt dont le total s'élève à 735.905 € au 31/12/2011.
- b) Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 573.048 € au 31/12/2011.

### **Covenants**

Des emprunts de la société Grands Moulins de Strasbourg pour un montant total restant dû au 31 décembre 2011 de 997 K€ sont concernés par des covenants.

A la date du 31 décembre 2011 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société GMS.

A ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

L'application de la clause de déchéance aurait comme impact sur les comptes de l'exercice 2011 un reclassement d'un montant de 398 K€ entre « les emprunts portants intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts ».

### **Engagements financiers divers**

Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31/12/2011 concernés par cette clause pari passu se monte à 5.715.363 €.

## 5.11. PROVISIONS POUR PENSIONS OU ASSIMILES

<b>Actifs financiers de couverture</b>	
<b>Valeur de début exercice</b>	549
Variation de périmètre	(0)
Rendement des actifs	4
Prestations payées	0
Acquisitions / cessions	0
Variation de change	0
<b>Valeur fin d'exercice</b>	552
<b>Provision au bilan</b>	
Valeur actuelle des engagements couverts par des actifs	552
Juste valeur des actifs financiers	552
Valeur actuarielle des engagements non couverts par des actifs financiers	1 584
Gains / pertes actuarielles non encore reconnues	0
<b>Provision au bilan</b>	1 584
<b>Composantes de la charge annuelle</b>	
Coûts des services	0
Charges d'intérêt	0
Gains / pertes reconnus dans l'année	0
<b>Variation des provisions au bilan</b>	
Provision début d'exercice	1 562
Changement de périmètre	(1)
Départs en retraite	(141)
Autres départs	(50)
Charges de l'exercice	214
<b>Provision à la fin de l'exercice</b>	1 584
<b>Hypothèses actuarielles retenues</b>	
Taux d'actualisation	4,50%
dont taux d'inflation	2,00%
Taux d'augmentation des salaires	1,50%

## 5.12. AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

Natures		31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour litige Prud'homme	(a)	230	140
Provisions pour impôts	(b)	59	90
Provisions pour pertes s/contrats	(c)	4	30
Provisions pour amende autorité concurrence	(d)	28 820	0
<b>Total provisions non courantes</b>		<b>29 114</b>	<b>259</b>

### a) Provisions pour litige Prud'homme :

- La société MOULINS DELIGNE avait constaté en 2009 une provision de 100.000 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à 1 salarié, la demande du salarié s'élève à 176.000 €. Le jugement n'ayant pas encore été rendu, cette provision est maintenue au 31 décembre 2011. Une seconde provision, d'un montant de 90.000 €, a été constituée en 2011 pour un litige avec un autre salarié. La demande du salarié est de 90.000 €.
- La société GRANDS MOULINS AUBRY avait constaté en 2010 une provision de 40.000 € dans le cadre d'un litige qui l'oppose à l'un de ses salariés. Le jugement n'ayant pas encore été prononcé, cette provision a été maintenue en 2011

b) Provisions pour impôts :

- Suite à un sinistre, la société MINOTERIE BELLES OUVRIERES bénéficie de l'étalement de l'imposition de la plus-value et de l'indemnité d'assurance perçue à ce titre, représentant un montant total de 843.729 €.

L'impôt sur les sociétés relatif au montant restant à imposer a été provisionné et représentait au niveau des comptes consolidés un montant de 89.735 € au 31 décembre 2010. Une reprise partielle de cette provision a été réalisée en 2011. Le solde au 31 décembre 2011 est de 59.377 €.

c) Provisions pour pertes sur contrats :

- La société SOCIETE DES MALTERIES D'ALSACE avait constitué en 2010 une provision de 29.538 € destinée à couvrir des pertes sur contrats. En 2011, cette provision a été reprise en partie, et a été ramenée à 4.252 €.

d) Provisions pour amende de l'autorité de la concurrence :

- La société GRANDS MOULINS DE STRASBOURG a constitué en 2011 une provision de 28.820.000 € en couverture d'une amende de l'autorité de la concurrence. (cf § 3.1)

Votre société estime qu'il s'agit d'une sanction injustifiée et a interjeté appel à la décision de l'autorité.

Elle rappelle qu'elle maintient l'intégralité des contestations élevées en première instance et qu'elle ne procède à la constatation d'une provision que pour satisfaire à ses obligations comptables.

### 5.13. PASSIFS IMPOTS DIFFERES

	31/12/2011	31/12/2010
Dettes liées aux retraitements	3 439	4 358
Dettes liées aux différences temporaires	0	0
<b>Total</b>	<b>3 439</b>	<b>4 358</b>

### 5.14. AUTRES CREDITEURS

	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et dettes financières diverses	20 967	15 172
Avances & acomptes sur commandes en cours	24	21
Dettes fiscales et sociales	5 537	5 201
Dettes sur immobilisations	219	965
Produits constatés d'avance	40	33
Ecart arrondi passif	0	0
<b>Total</b>	<b>26 787</b>	<b>21 392</b>

## COMPTE DE RESULTAT

### 5.15. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2011			31/12/2010		
	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action	Résultat global	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat net part du groupe	(31 903)	83 867	(380,40 €)	3 644	83 867	43,45 €
Résultat opérationnel courant avant impôt	(5 722)	83 867	(68,23 €)	5 743	83 867	68,48 €

### 5.16. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	31/12/2011	31/12/2010
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>6 006</b>	<b>6 367</b>
<b>Dont dotations aux amortissements :</b>	<b>4 323</b>	<b>4 666</b>
<b>Dont dotations aux provisions :</b>	<b>1 683</b>	<b>1 701</b>
<i>* dont pour risques et charges</i>	51	501
<i>* dont sur immobilisations</i>	26	39
<i>* dont sur actif circulant</i>	1 606	1 161

### 5.17. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	31/12/2011	31/12/2010
Revenus sur placements	191	168
Produit de cession de valeurs mobilières	8	0
Autres produits	1 520	413
<b>Produits de trésorerie et équivalents</b>	<b>1 719</b>	<b>582</b>
Intérêts (*)	(3 725)	(3 640)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(3 725)</b>	<b>(3 640)</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 006)</b>	<b>(3 059)</b>
<i>(*) Y compris les intérêts se rapportant aux retraitements des crédits baux et locations financières pour un montant de</i>	255	213

### 5.18. PRODUITS DE TRESORERIE ET D'EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	31/12/2011	31/12/2010
Produits des autres val. mobilières et créances de l'actif immobilisé	191	168
Autres intérêts & produits assimilés	1 520	413
Produits nets de cession valeurs mobilières de placement	8	0
<b>Total autres produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 719</b>	<b>582</b>

## 5.19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	31/12/2011	31/12/2010
Produits financiers des participations	806	854
Gain de change	292	699
Reprise de provisions	657	1 401
Ecart de conversion	0	0
Perte de change	(158)	(373)
Charges nettes sur cessions de val. mob. de placement	0	0
Dotations aux provisions financières	(397)	(178)
<b>Total autres produits et charges financières</b>	<b>1 200</b>	<b>2 404</b>

## 5.20. CHARGES D'IMPÔTS

### 5.20.1. Impôts courants / impôts différés

	31/12/2011	31/12/2010
Impôts courants	311	1 253
Impôts différés (cf § 5,4)	(2 435)	526
<b>Total impôt sur les bénéfices</b>	<b>(2 124)</b>	<b>1 779</b>

### 5.20.2.. Preuve d'impôt

	31/12/2011	31/12/2010
Résultat avant Impôt	(35 802)	5 512
Charge d'impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante (33,33% en 2010 et 33,33 % en 2011)	(11 934)	1 819
Impact des différences de taux d'imposition	34	16
Impact des retraitements fiscaux	9 776	(56)
<b>Total charge d'impôt effective</b>	<b>(2 124)</b>	<b>1 779</b>

6.1. INFORMATIONS SOCIALES

● Sociétés intégrées globalement						
SOCIETES	31/12/2011					31/12/2010
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
GRANDS MOULINS DE STRASBOURG	20	10	39	0	69	67
EUREXPAN	0	0	0	0	0	0
GMS MEUNERIE	1	7	0	84	92	92
GMS NEGOCE ALIMENTAIRE	1	0	1	0	2	1
GMS ALIMENTAIRE	0	0	0	5	5	7
GRANDS MOULINS AUBRY	1	1	1	5	8	8
RHEINTAL MÜHLE GmbH	2	0	10	31	43	42
LÖFFEL MÜHLEN GmbH	1	0	15	13	29	25
LOFFEL LOGISTIK	1	0	0	14	15	16
MÜHLENWERKE Gbr	0	0	0	0	0	0
REISS-MÜHLE GmbH	1	0	5	14	20	19
SCI PORT DU RHIN	0	0	0	0	0	0
FARINVEST	0	0	0	0	0	0
S.M.D. PARTICIPATIONS	0	0	0	0	0	0
MOULINS REUNIS DE LA SARTHE	5	3	6	12	26	25
LA FOURNEE DU BOULANGER	0	0	2	3	5	6
MOULINS DELIGNE	4	11	5	12	32	34
DBP ILE DE FRANCE	2	0	1	0	3	5
SCI AVENIR	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>85</b>	<b>193</b>	<b>349</b>	<b>347</b>

● Sociétés intégrées proportionnellement ou mises en équivalence						
SOCIETES	31/12/2011					31/12/2010
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Ouvriers	Total	Total
SOCIETE MALTERIES D'ALSACE	2	5	2	14	23	23
BACH MUHLE	0	0	0	0	0	0
LES MEULES DES FLANDRES	0	0	0	0	0	0
TRANSPORTS MEUNERIE SERVICES	1	0	1	46	48	38
FARINES TRANS OUEST	0	0	0	20	20	16
MOULINS BROCHET	2	7	5	14	28	24
MINOTERIE BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LES BELLES OUVRIERES	0	0	0	0	0	0
SCI LA FORGE	0	0	0	0	0	0
LES MOULINS PYRENEENS	0	0	0	0	0	0
LA TOULOUSAIN DE FARINES	3	9	6	29	47	38
MINOTERIE MERCIER CAPLA	3	3	5	22	33	35
DISTRIB. BOULANGERIE PATISSERIE	1	0	8	0	9	11
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>145</b>	<b>208</b>	<b>185</b>

<b>Total général groupe</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>112</b>	<b>338</b>	<b>557</b>	<b>532</b>
-----------------------------	-----------	-----------	------------	------------	------------	------------

6.2. FRAIS DE RECHERCHE

Nature	31/12/2011	31/12/2010
Personnel	106	234
Amortissement	15	15
Frais généraux	79	0
<b>Total</b>	<b>199</b>	<b>249</b>

Les frais identifiés ci-dessus correspondent à ceux mis en œuvre aux fins de développer de nouveaux produits correspondant à des demandes particulières de certains clients (améliorants moelleux, farines composées adaptées aux marchés d'export...)

### 6.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### 6.3.1. Engagements financiers

<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>			
<b>Rubriques</b>	<b>Montant hors bilan N</b>	<b>Montant hors bilan N-1</b>	<b>Motif</b>
Effets escomptés non échus	1 132	1 667	
Avals et cautions	31	0	
Autres engagements donnés (détaillé ci-dessous)	70 916	59 097	
Autres engagements reçus (détaillé ci-dessous)	3 193	16 140	
<b>TOTAL</b>	<b>75 272</b>	<b>76 903</b>	
<b>Détail du poste ' Autres engagements donnés '</b>			
<b>Rubriques</b>	<b>Montant hors bilan N</b>	<b>Montant hors bilan N-1</b>	<b>Motif</b>
Cautions	1 414	1 282	Garanties données envers des clients
Cautions & lettres d'intention	48 604	48 973	Garanties données envers des filiales
Avance en compte Dailly	20 898	8 842	Dailly
<i>Droit individuel de formation (DIF) - Nbre heures</i>	30 053	32 793	<i>Droits cumulés (2005 à 2011)</i>
<b>Total</b>	<b>70 916</b>	<b>59 097</b>	
<b>Détail du poste ' Autres engagements reçus '</b>			
<b>Rubriques</b>	<b>Montant hors bilan N</b>	<b>Montant hors bilan N-1</b>	<b>Motif</b>
Aval de traites	0	221	Avalisation de traites clients
Cautions & lettres d'intention	1 012	13 532	Cautions solidaire gérant / prêts clients
Nantissement fonds de commerce	2 181	2 387	Nantissement suite prêt client
<b>Total</b>	<b>3 193</b>	<b>16 140</b>	

**Pour information :**

*Les engagements hors bilan concernant les sociétés intégrées proportionnellement ont été indiqués dans leur globalité.*

#### **Autres engagements financiers**

##### **Garanties données**

- c) Nantissement de 73.570 actions de la société DIJON CEREALES MEUNERIE en garantie du remboursement d'un emprunt dont le total s'élève à 735.905 € au 31/12/2011.
- d) Nantissement de fonds de commerce en garantie du remboursement d'un emprunt contracté par la société dont le total s'élève à 573.048 € au 31/12/2011.

## Covenants

Des emprunts de la société Grands Moulins de Strasbourg pour un montant total restant dû au 31 décembre 2011 de 997 K€ sont concernés par des covenants.

A la date du 31 décembre 2011 les ratios d'endettements sur capitaux propres et de capacité d'autofinancement ne sont pas respectés par la société GMS.

A ce jour aucune des banques concernées à savoir « la Palatine » et « le Crédit Lyonnais » n'a demandé l'application des clauses de covenant entraînant déchéance du terme.

L'application de la clause de déchéance aurait comme impact sur les comptes de l'exercice 2011 un reclassement d'un montant de 398 K€ entre « les emprunts portants intérêts » et la « part à court terme des emprunts portant intérêts ».

## Engagements financiers divers

- a) Les Grands Moulins de Strasbourg se sont engagés par clause pari passu à ne consentir aucune hypothèque, aucun nantissement, gage ou autre droit sur tout ou partie de leurs actifs sans faire bénéficier les banques prêteuses de la même sûreté au même rang.

Le solde des emprunts au 31/12/2011 concernés par cette clause pari passu se monte à 5.715.363 €.

- b) Des ventes à terme de devises ont été signées avec les banques :
- GMS MEUNERIE : 3.778.315 € (Contre-valeur en USD : 5.310.339 \$) avec des échéances allant du 17 janvier au 29 juin 2012.

### 6.3.2. Autres engagements

Engagements locations financières et crédit bail	31/12/2011	31/12/2010
Loyers à moins d'un an	2 271	2 289
Loyers de 1 à 5 ans	4 977	5 121
Loyers à plus de 5 ans	552	99
<b>Total</b>	<b>7 801</b>	<b>7 510</b>

### 6.4. TRANSACTIONS AVEC DES SOCIETES LIEES

	Charges	Produits	Créances	Dettes
Ventes de produits finis	0	0	0	0
Prestations de service	1 458	0	0	0
Produits financiers	0	12	0	0
Charges financières	315	0	0	0
Dividendes	106	0	0	0
Redevance marque	199	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Clients	0	0	0	0
Fournisseurs	0	0	22	702
Comptes courants	0	0	533	16 038
<b>Total</b>	<b>2 077</b>	<b>12</b>	<b>555</b>	<b>16 740</b>

Il s'agit des sociétés suivantes :

- SOFRACAL S.A.
- SCI SOCIETE IMMOBILIERE DU SUD

## 6.5. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Emetteur	Filiales	Total
GRANT THORNTON	71	85	157
INSTITUT RHENAN D'EXPERTISE COMPTABLE	32	0	32
DIDIER MATZINGER	0	75	75
CABINET LOURDEAU	0	40	40
EIDEL & PARTNER	0	38	38
SOFICO	0	7	7
AGRO REVISION	0	17	17
KPMG	0	32	32
LEPRINCE	0	7	7
	<b>104</b>	<b>301</b>	<b>405</b>

Ces honoraires ne concernent que des missions de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés.

Aucune autre prestation n'est rendue par les réseaux aux filiales.

**Note 7 : COMPTE DE RESULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2011	TOTAL GENERAL		DAKATINE		HOLDING		IMMOBILIER		MALTERIE		MEUNERIE		NEGOCE	
	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	281 160	230 373	5 780	5 866	234	218	6	7	16 087	12 495	255 354	206 080	3 699	5 708
Autres produits de l'activité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total produits</b>	<b>281 160</b>	<b>230 373</b>	<b>5 780</b>	<b>5 866</b>	<b>234</b>	<b>218</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>16 087</b>	<b>12 495</b>	<b>255 354</b>	<b>206 080</b>	<b>3 699</b>	<b>5 708</b>
Achats consommés	(202 225)	(147 344)	(2 703)	(2 293)	(2)	(1)	0	0	(11 195)	(8 629)	(185 353)	(132 403)	(2 971)	(4 018)
Charges du personnel	(20 266)	(19 131)	(273)	(310)	(4 468)	(4 188)	0	0	(609)	(635)	(14 558)	(13 707)	(358)	(290)
Charges externes	(54 317)	(51 213)	(916)	(736)	(6 632)	(6 588)	(38)	(45)	(2 288)	(2 179)	(43 941)	(41 153)	(502)	(513)
Impôts et taxes	(6 624)	(6 635)	(55)	(42)	(617)	(741)	(17)	(10)	(255)	(241)	(5 651)	(5 573)	(29)	(28)
Dotations aux amortissements	(4 323)	(4 666)	(21)	(47)	(1 290)	(1 498)	(517)	(592)	(268)	(334)	(2 220)	(2 183)	(8)	(13)
Dotations aux provisions	(1 683)	(1 701)	0	0	0	(416)	0	0	(12)	(42)	(1 641)	(1 235)	(29)	(8)
Variation de stocks produits finis & en cours de production	(552)	2 429	145	(13)	0	0	0	0	67	(334)	(764)	2 776	0	0
Autres produits et charges d'exploitation	3 109	3 632	3	1	414	557	296	93	61	1 839	2 325	1 142	10	0
<i>Contrepartie Intra-groupe (Exploitation)</i>	0	0	(867)	(908)	14 111	13 548	448	400	(5)	(5)	(13 629)	(12 314)	(58)	(720)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(5 722)</b>	<b>5 743</b>	<b>1 094</b>	<b>1 517</b>	<b>1 749</b>	<b>891</b>	<b>179</b>	<b>(147)</b>	<b>1 583</b>	<b>1 934</b>	<b>(10 078)</b>	<b>1 429</b>	<b>(248)</b>	<b>120</b>
Autres produits et charges opérationnels	(29 274)	405	9	(9)	(28 814)	346	0	1	1	(1)	(419)	58	(51)	10
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(34 996)</b>	<b>6 148</b>	<b>1 103</b>	<b>1 507</b>	<b>(27 065)</b>	<b>1 237</b>	<b>179</b>	<b>(146)</b>	<b>1 583</b>	<b>1 933</b>	<b>(10 497)</b>	<b>1 487</b>	<b>(299)</b>	<b>129</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 719	582	0	0	32	114	1	2	36	26	1 637	431	12	9
Coût de l'endettement financier brut	(3 725)	(3 640)	(64)	(67)	(1 375)	(1 078)	(26)	(24)	(14)	(14)	(2 230)	(2 440)	(15)	(17)
<i>Contrepartie Intra-groupe (Financier)</i>	0	0	196	130	1 068	444	(9)	(1)	18	10	(1 226)	(561)	(47)	(22)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>(2 006)</b>	<b>(3 059)</b>	<b>133</b>	<b>63</b>	<b>(276)</b>	<b>(521)</b>	<b>(34)</b>	<b>(23)</b>	<b>40</b>	<b>22</b>	<b>(1 819)</b>	<b>(2 570)</b>	<b>(49)</b>	<b>(29)</b>
Autres produits et charges financiers	1 200	2 404	(29)	(0)	744	700	0	0	0	0	458	1 754	27	(50)
Charge d'impôts	2 124	(1 779)	(398)	(523)	1 565	482	(21)	72	(812)	(895)	1 697	(854)	92	(60)
Quote part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(7)	19	0	0	0	0	0	0	0	0	(7)	19	0	0
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>(33 685)</b>	<b>3 733</b>	<b>808</b>	<b>1 047</b>	<b>(25 032)</b>	<b>1 897</b>	<b>124</b>	<b>(97)</b>	<b>811</b>	<b>1 059</b>	<b>(10 167)</b>	<b>(162)</b>	<b>(229)</b>	<b>(10)</b>
Résultat net d'impôt activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>(33 685)</b>	<b>3 733</b>	<b>808</b>	<b>1 047</b>	<b>(25 032)</b>	<b>1 897</b>	<b>124</b>	<b>(97)</b>	<b>811</b>	<b>1 059</b>	<b>(10 167)</b>	<b>(162)</b>	<b>(229)</b>	<b>(10)</b>
Part du groupe	(31 903)	3 644	808	1 047	(25 025)	1 909	120	(101)	811	1 059	(8 532)	(341)	(85)	71
Intérêts minoritaires	(1 782)	90	(0)	0	(7)	(13)	4	4	0	0	(1 635)	179	(144)	(81)
<b>Résultat par action</b>	<b>(380,391 €)</b>	<b>43,447 €</b>	<b>9,636 €</b>	<b>12,481 €</b>	<b>(298,386 €)</b>	<b>22,768 €</b>	<b>1,430 €</b>	<b>(1,208 €)</b>	<b>9,675 €</b>	<b>12,628 €</b>	<b>(101,735 €)</b>	<b>(4,066 €)</b>	<b>(1,016 €)</b>	<b>0,845 €</b>